

Volet Naturel d'Étude d'Impact

Réalisé pour le compte de Monsieur Paul-Edmond MONTUS

Chef de projet

Marlène CUCCAROLO

06 60 40 58 18

m.cuccarolo@ecomed.fr

Approbation

Silke HECKENROTH



ECO-MED Ecologie & Médiation S.A.R.L. au capital de 150 000 euros

TVA intracommunautaire FR 94 450 328 315 | SIRET 450 328 315 000 38 | NAF 7112 B

☐ Tour Méditerranée 13^{ame} étage, 65 avenue Jules Cantini 13298 MARSEILLE Cedex 20

☐ +33 (0)4 91 80 14 64 ☐ +33 (0)4 91 80 17 67 contact@ecomed.fr www.ecomed.fr



Table des matières

Rés	umé no	n technique	8
Pré	ambule .		12
Par	tie 1 : Do	onnées et méthodes	13
1.	Pré	sentation du secteur d'étude	14
	1.1.	Localisation et environnement naturel	14
	1.2.	Description du projet (source : ARCOGEX, ERG Environnement, Paul-Edmond MONTUS)	16
	1.3.	Situation par rapport aux périmètres à statut	20
2.	Me	sthode d'inventaire et d'analyse	29
	2.1.	Recueil préliminaire d'informations	29
	2.2.	Personnes en charge de la mission et calendrier des prospections	29
	2.3.	Méthodes d'inventaires de terrain	30
	2.4.	Importance de la zone d'étude pour la conservation de la population locale des espèces	37
	2.5.	Difficultés rencontrées	37
	2.6.	Critères d'évaluation	37
	2.7.	Espèces d'intérêt patrimonial et enjeu local de conservation	37
Par	tie 2 : Ét	at actuel de la biodiversité	39
1.	Ré	sultat des inventaires	40
	1.1.	Description de la zone d'étude	40
	1.2.	Habitats naturels	40
	1.3.	Flore	45
	1.4.	Invertébrés	52
	1.5.	Amphibiens	57
	1.6.	Reptiles	59
	1.7.	Oiseaux	63
	1.8.	Mammifères	72
2.	Ar	alyse écologique de la zone d'étude	78
	2.1.	Synthèse des enjeux par groupe biologique	78
	2.2.	Approche fonctionnelle	81
Par	tie 3 : É	valuation des impacts	84
1.	М	éthodes d'évaluation des impacts	85
2.	Ar	nalyse des effets directs, indirects, temporaires et permanents du projet sur le patrimoine nature	eł86
	2.1.	Description succincte du projet et de ses alternatives	86



	2.3.	Cumul des impacts	88
	2.4.	Impacts bruts du projet sur les habitats	91
	2.5.	Impacts bruts du projet sur la flore vasculaire	93
	2.6.	Impacts bruts du projet sur les invertébrés	94
	2.7.	Impacts bruts du projet sur les amphibiens	97
	2.8.	Impacts bruts du projet sur les reptiles	98
	2.9.	Impacts bruts du projet sur les oiseaux	100
	2.10.	Impacts bruts du projet sur les mammifères	105
3.	Bila	an des impacts notables pressentis du projet	107
	3.1.	Habitats naturels et espèces	107
	3.2.	Fonctionnalités écologiques	108
4.	Co	mparaison des scénarios prospectifs	109
Part	tie 4 : Pr	opositions de mesures d'atténuation	110
1.	Ар	proche méthodologique	111
2.	Me	sures d'atténuation	112
	2.1.	Mesures d'évitement	112
	2.2.	Mesures de réduction	112
	2.3.	Bilan des mesures d'atténuation	125
Part	tie 5 : Bi	lan des enjeux, des impacts résiduels et des mesures	126
1.	Bila	an des enjeux, des mesures d'atténuation et impacts residuels	127
2.	Me	esures de compensation	134
	2.1.	Parcelles proposées à la compensation	135
	2.2.	Mesures de compensation proposées	141
	2.3.	Analyse de l'équivalence et de la plus-value écologique	148
	2.4.	Réflexion sur le ratio de compensation et conformité avec le principe fondamen compensation	
3.	Au	tres mesures d'intégration écologique du projet	156
4.	Acc	compagnement, contrôles et évaluations des mesures	161
	4.1.	Sulvi des mesures mises en œuvre	161
	4.2.	Suivi scientifique des impacts de l'aménagement sur les groupes biologiques étudiés	163
	4.3.	Suivi des parcelles compensatoires	163
5.	Chi	iffrage et programmation des mesures proposées	164



Sigles		167
Bibliograph	nie	168
Annexe 1.	Critères d'évaluation	172
Annexe 2.	Présentation de l'équipe technique d'ECO-MED	178
Annexe 3.	Relevé relatif à la flore	182
Annexe 4.	Relevé relatif aux invertébrés	186
Annexe 5.	Relevé relatif aux amphibiens	
Annexe 6.	Relevé relatif aux reptiles	189
Annexe 7.	Relevé relatif aux oiseaux	
Annexe 8.	Relevé relatif aux mammifères	193
Annexe 9.	Limites techniques et scientifiques liées à l'étude de la biodiversité	194
Annexe 10.	Liste des espèces exotiques à caractère envahissant en France —INPN 2013	195



Table des cartes

Carte 1 :	Secteur d'étude	15
Carte 2 :	Limites de la parcelle AO46 au lieu-dit « Le Réganas » à Carry-le-Rouet (13)	16
Carte 3 :	Extrait des zonages du PLU de Carry-le-Rouet (13) : AUH1, AUH2 et AUH3	16
Carte 4:	Plan de composition initial du lotissement	17
Carte 5:	Cessions à la commune au lieu-dit Le Réganas, Carry-le-Rouet (13)	18
Carte 6 :	Avant-projet communal sur AUH1 (source : MAP)	18
Carte 7:	Plan de masse du skate-park au Réganas	19
Carte 8:	Espaces naturels protégés – Protections réglementaires et législatives	21
Carte 9 :	Réseau Natura 2000 local	23
Carte 10 :	Terrains du Conservatoire du Littoral	24
Carte 11:	Zonages d'inventaires écologiques	
Carte 12 :	Plan National d'Action Aigle de Bonelli	27
Carte 13:	Zone d'étude – Zones d'emprise initiale des projets	31
Carte 14:	Localisation des prospections acoustiques	36
Carte 15 :	Habitats naturels – Classification EUNIS	44
Carte 16:	Observations des individus d'Hélianthèmes à feuilles de marum en 2013 et en 2018	46
Carte 17 :	Observations des individus d'Alpiste aquatique en 2013 et en 2018	48
Carte 18 :	Observations des individus d'Ophrys de Provence en 2013 et en 2018	50
Carte 19:	Enjeux relatifs à la flore (données 2013 et 2018)	51
Carte 20 :	Enjeux relatifs aux invertébrés	56
Carte 21 :	Enjeux relatifs aux amphibiens (donnée 2013)	
Carte 22 :	Enjeux relatifs aux reptiles	
Carte 23 :	Enjeux relatifs aux oiseaux	
Carte 24 :	Enjeux relatifs aux mammifères	77
Carte 25 :	Synthèse des enjeux écologiques au sein de la zone d'étude	
Carte 26 :	Schéma Régional de Cohérence Écologique	
Carte 27 :	Approche fonctionnelle de la zone d'étude	
Carte 28 :	Zone d'emprise initiale et synthèse des enjeux	
Carte 30 :	Réduction d'emprise du projet	
Carte 31 :	Espaces naturels et libres à gérer écologiquement	
Carte 32:	Vérification de l'équivalence écologique des parcelles proposées : Hélianthème à feuilles o	de marum
Carte 33:	Parcelles compensatoires retenues (entourées de blanc)	
Carte 34:	Espaces naturels devant faire l'objet d'un plan de gestion	141
Carte 35 :	Extrait de PLU de Carry-le-Rouet : zones à classer en EBC pour la compensation (en rouge)	147
Carte 36 :	Zones de pinèdes à sanctuariser via un classement en EBC	148



Table des tableaux

Tableau 1 :	Conditions météorologiques des prospections dédiées aux insectes	.32
Tableau 2 :	Conditions météorologiques des prospections dédiées aux reptiles	.33
Tableau 3:	Conditions météorologiques des prospections dédiées aux oiseaux	.34
Tableau 4:	Conditions météorologiques des prospections dédiées aux mammifères	35



Résumé non technique

Suite à la modification n°3 du PLU de Carry-le-Rouet (13), approuvée le 17/10/16 et prévoyant l'aménagement du lieu-dit « Le Réganas », le propriétaire de la parcelle principale a pour projet la réalisation d'un lotissement composé de 60 lots sur les zones AUH2 et AUH3 (à urbaniser). Le reste de la parcelle sera cédé à la commune pour la réalisation d'un groupe scolaire, de logements sociaux et l'entretien des espaces naturels attenants. Il est convenu de mutualiser l'étude d'impact sur les deux volets -à la fois le volet public et le volet privé- de cet aménagement en deux temps.



Les experts naturalistes d'ECO-MED (Écologie et Médiation) ont réalisé des inventaires sur les 5,7 hectares de la zone d'emprise initiale et ses alentours immédiats (zone d'étude de 15 hectares). Ces prospections ont été entreprises aux périodes les plus favorables pour les divers groupes étudiés et se sont étalées de mi-mars à fin juillet 2018, avec un passage complémentaire fin octobre pour les mammifères.



La zone d'étude offre un paysage composé principalement de milieux de garrigues ouvertes à Chêne kermès. Il s'agit d'un espace naturel périurbain relativement peu fréquenté. Plusieurs enjeux écologiques forts ou modérés ont été mis en évidence :

- sur le plan floristique, on relève une remarquable abondance d'Hélianthèmes à feuilles de marum (enjeu local de conservation fort), ainsi qu'une présence ponctuelle de plusieurs pieds d'orchidées en faible effectif (Ophrys de Provence), et de nombreux individus d'Alpistes aquatique. Ces trois espèces font l'objet d'une protection de portée nationale ou régionale.
- pour les insectes, présence avérée de la Mante abjecte et de la Decticelle splendide, espèces non protégées, et présence d'habitats très favorables à la Magicienne dentelée, espèce protégée sur le plan national, et jugée ici potentielle. Ces trois espèces présentent un enjeu local de conservation modéré.
- pour les amphibiens, seule une espèce à enjeu faible, le Crapaud épineux, est avérée en phase terrestre dans la zone d'étude (ECO-MED 2013).
- pour les reptiles, présence avérée du Psammodrome d'Edwards, lézard à enjeu local de conservation modéré. Présence potentielle du Lézard ocellé, à enjeu local de conservation fort, et de la Coronelle girondine, d'enjeu modéré.
- pour les oiseaux, deux rapaces présentant un fort enjeu local de conservation ont été aperçus, sans pour autant interagir avec la zone d'étude. Il s'agit du Circaète Jean-le-Blanc en chasse à proximité, et de l'Aigle botté en migration. Cinq autres espèces à enjeu modéré ont été avérées : le Petit-duc scops qui niche dans la zone d'étude, le Grand-duc d'Europe qui l'utilise pour ses recherches alimentaires, le Faucon kobez ainsi que la Huppe fasciée qui ont été vus à l'occasion d'une halte migratoire, et enfin le Martinet pâle en simple survol au-dessus de la zone d'étude.
- enfin, pour les chauves-souris, de par la présence d'habitats qui leur sont favorables, la zone d'étude constitue une zone de chasse et de transit. Une espèce à enjeu local de conservation très fort est jugée potentielle (Minioptère de Schreibers), de même pour une espèce à fort enjeu local de conservation (Petit murin). Une espèce à enjeu local de conservation modéré est avérée, le Molosse de Cestoni, et trois autres du même niveau d'enjeu sont potentielles : la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, et la Pipistrelle pygmée.

Des impacts initiaux importants ont été évalués en particulier pour l'Hélianthème à feuilles de marum. Des impacts bruts modérés sont aussi évalués pour l'habitat de garrigue à Chêne kermès et pelouses sèches en mosaïque, ainsi que pour la Decticelle splendide, le Lézard ocellé (potentiel) et les trois espèces d'oiseaux nicheurs dans la zone d'étude, c'est-à-dire le Petit-duc scops, l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou.

En termes de fonctionnalité écologique, la mise en œuvre du projet résultera en une perte de naturalité directe et permanente sur l'emprise, et plus progressive et indirecte sur les zones naturelles adjacentes via le dérangement induit par la future population (piétinement, bruit, pollution lumineuse, etc.).

Aucune mesure d'évitement à proprement parler n'a pu être mise en œuvre en raison de l'omniprésence de l'Hélianthème à feuilles de marum au sein des poches d'urbanisation de la zone d'étude. Concernant les deux individus d'Ophrys de Provence impactés, ils se trouvent dans l'emprise du secteur AUH1 du PLU, prévu pour les projets communaux qui ne sont pas clairement définis à ce jour. Ces individus sont donc pour l'heure considérés comme impactés.

Cependant, une recherche de réduction d'impacts a été effectuée lors du montage du projet, en concertation avec l'ensemble des intervenants (porteur de projet, géomètres, architecte, etc.). Une démarche itérative a ainsi été entreprise de façon à réduire au maximum les impacts du projet sur le milieu naturel et en particulier la destruction d'espèces protégées. Le plan masse du projet a été modifié, en se basant sur les secteurs présentant les plus fortes densités d'Hélianthème à feuilles de marum afin de les éviter.

En outre, d'autres mesures de réduction permettant de diminuer les effets négatifs du projet sur la flore et la faune locales ont été proposées (réduction d'emprise en phase conception, respect des emprises en phases de chantier et de fonctionnement, adaptation du calendrier à la phénologie des espèces, création de gîtes de substitution, défavorabilisation écologique de la zone d'emprise, limitation et adaptation de l'éclairage, adaptation des clôtures au passage de la petite faune, entretien écologique du site). Le demandeur s'engage à respecter des prescriptions.

In fine, grâce à la redéfinition du projet initial et les mesures de réduction complémentaires, <u>les impacts résiduels</u> globaux du projet d'aménagement au lieu-dit « Le Réganas » sont globalement faibles à très faibles. Des impacts



résiduels restent toutefois forts pour l'Hélianthème à feuilles de marum et modérés sur la Decticelle splendide, espèces avérées sur la zone.

Trois mesures de compensation sont envisagées: La première sur les espaces naturels présents autour du lotissement, au sein même de la zone d'étude. Elle consistera à établir un plan de gestion écologique pour favoriser les habitats d'espèces à enjeu avérées ou potentielles.

Une seconde mesure est proposée consistant en une ouverture de milieu pour créer une mosaïque de garrigue et de pelouses sèches, qui visera d'abord à compenser la destruction des individus d'Hélianthèmes à feuilles de marum, mais qui pourra également bénéficier au cortège d'insectes inféodés aux milieux de garrigues en mosaïques du littoral méditerranéen. Deux espèces d'oiseaux nicheurs dans la zone d'étude pourront également profiter de cette mesure : la Fauvette pitchou et l'Engoulevent d'Europe.

Une troisième mesure visera à sanctuariser une pinède intégrée au tissu urbain, pour pallier les atteintes projetées sur l'habitat du Petit-duc scops, qui devrait être impacté par les projets communaux dans la zone étudiée.

Si l'on compare les différents scénarios possibles sur la portion d'espace libre au Réganas, le secteur étant en libre évolution et assez peu fréquenté à ce jour, il va sans dire que la perspective de la réalisation du projet s'avère moins favorable à la biodiversité que le scénario « au fil de l'eau » : artificialisation de l'espace, dérangement de la faune, pollution des milieux.

Les mesures Éviter/Réduire/Compenser (ERC) permettront toutefois de prévenir certains impacts (pollution accidentelle lors du chantier, sur-fréquentation), de les limiter en termes de surface impactée (réduction d'emprise, mise en défens des secteurs naturels) et de diminuer leur intensité (précautions pour réduire les probabilités de destruction de la faune pendant les travaux, et en phase de fonctionnement adaptation des éclairages et des clôtures par exemple). La compensation étant proposée à proximité immédiate de la zone impactée (attenant à l'emprise ou à moins de 500 m), on peut espérer un déplacement d'une partie des populations d'espèces vers ces zones compensatoires.

	Richesse et enjeux	Présence d'impacts bruts	Mesures d'évitement et/ou de réduction	Présence d'impacts résiduels	Mesures de compensation
Habitats naturels	10 habitats dont 1 à enjeu modéré et 5 à enjeu faible	Oui Modérés sur la garrigue à Chêne kermès et pelouses sèches en mosaïque	Oui	Faibles à très faibles	
Flore	91 espèces avérées, dont 1 à enjeu fort, l'Hélianthème à feuilles de marum, et 2 à enjeu modéré	Oui Forts sur l'Hélianthème à feuilles de marum	Oui	Forts à très faibles	Oui pour l'Hélianthème à feuilles de marum
Insectes	60 espèces avérées 3 espèces à enjeu modéré (dont 1 est potentielle) et 6 à enjeu faible	Oui Modérés sur la Decticelle splendide	Oui	Modérés (pour 1 espèce) à très faibles	Non, l'espèce modérément impactée est non protégée
Amphibiens	1 espèce de faible enjeu (Crapaud épineux)	Très faibles	The state of the s	Très faibles	
Reptiles	1 espèce potentielle à fort enjeu (Lézard ocellé), 2 espèces à enjeu modéré dont 1 potentielle, et 1 espèce à faible enjeu	Oul Modérés sur le Lézard ocellé, espèce potentielle	Oui	Faibles à très faibles	



	Richesse et enjeux	Présence d'impacts bruts	Mesures d'évitement et/ou de réduction	Présence d'impacts résiduels	Mesures de compensation
Oiseaux	35 espèces avérées, dont 2 espèces à enjeu fort, 5 à enjeu modéré, 8 à enjeu faible	Oui Modérés sur le Petit-Duc scops, l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou	Oui	Faibles à très faibles	Oui pour le Petit- duc scops
Mammifères	7 espèces avérées 1 espèce potentielle à très fort enjeu, 1 espèce potentielle à fort enjeu, 4 espèces à enjeu modéré dont 3 sont potentielles, 5 espèces avérées à enjeu faible, 1 à enjeu très faible	Faibles sur l'Ecureuil roux	Oui	Très faibles	Oui pour l'Ecureuil roux



Préambule

Dans le cadre d'un projet de lotissement et de développement d'un quartier sur la commune de Carry-le-Rouet dans le département des Bouches-du-Rhône (13), M. Paul-Edmond MONTUS, propriétaire foncier sur la commune, a missionné le bureau d'études en environnement naturel ECO-MED (Écologie et Médiation) afin de réaliser le Volet Naturel de l'Étude d'Impact.

La présente étude vise à définir et à localiser les principaux enjeux de conservation, à qualifier et quantifier les impacts du projet sur les composantes biologiques et, dans la mesure du possible, à proposer des mesures d'atténuation voire de compensation.

ECO-MED a mis en place une méthodologie adaptée afin d'identifier le contexte environnemental lié aux périmètres à statut (réglementaire et d'inventaire), les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis (basés sur l'analyse du patrimoine naturel avéré et potentiel) et les principales fonctionnalités écologiques au sein et autour de la zone d'étude de 15 hectares.

Le travail de terrain d'ECO-MED a été effectué au cours des périodes clés pour chaque groupe biologique présentant des enjeux de conservation, entre mi-mars et fin octobre 2018.

Une équipe de 7 experts a été mobilisée sous la coordination de Marlène CUCCAROLO.



PARTIE 1 : DONNÉES ET MÉTHODES



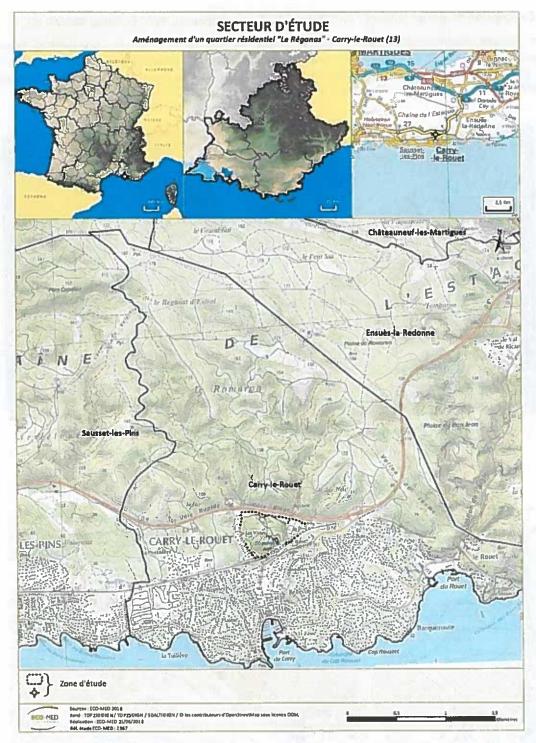
1. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE

1.1. Localisation et environnement naturel

	Contexte administratif				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Département des Bouches-du-Rhône	Commune de Carry-le-Rouet			
Communauté Urbaine Métropole d'Aix-Marseille-Provence					
	Contexte environnemental				
Topographie: vallon	Altitude moyenne : 37 mètres				
Hydrographie : aucun cours d'eau à proximité	Bassin versant : commune côtière				
Contexte géologique : calcaires durs					
Étage altitudinal : méso-méditerranéer	n				
Petite région naturelle : Chaînons calca	aires littoraux				
	Aménagements urbains à proximité				
Aménagements :	Voie ferrée doublée de la route DSC – a Gare de Carry le Rouet – attenante au s Voie rapide routière (D9) – attenante au	ud			
Zones urbaines les plus proches :	Centre de Carry-le-Rouet – attenant au				



Partie 1 : Données et méthodes



Carte 1: Secteur d'étude

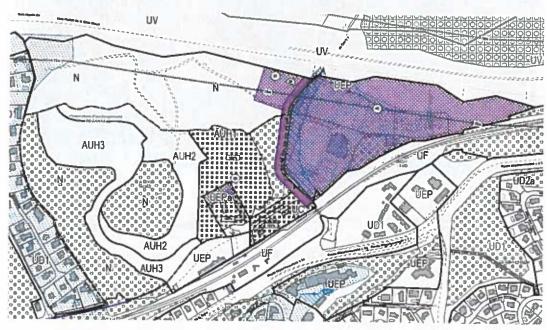


1.2. Description du projet (source : ARCOGEX, ERG Environnement, Paul-Edmond MONTUS)

La zone d'étude accueille déjà des terrains sportifs (football, tennis) mais la commune a la volonté de développer plus encore ce secteur dit « Le Réganas ». Ce souhait a donc été entériné dans le PtU qui prévoit l'urbanisation d'une partie de la parcelle AO46 (secteurs AUH1, AUH2, AUH3 du PtU). Le propriétaire de la parcelle, mandataire de cette étude, prévoit de céder la parcelle à la commune une fois que son projet de lotissement sera livré.



Carte 2 : Limites de la parcelle AO46 au lieu-dit « Le Réganas » à Carry-le-Rouet (13) source : Géoportail 2018



Carte 3: Extrait des zonages du PLU de Carry-le-Rouet (13): AUH1, AUH2 et AUH3



Ainsi, le projet peut se décomposer en deux parties :

La réalisation d'un lotissement qui prévoit 65 lots à bâtir, occupant les secteurs AUH2 et AUH3 du PLU

<u>Emprise du lotissement</u>: 4,3 ha espaces libres et voirie compris. Le seuil d'imperméabilisation des sols (terrasses et voies d'accès comprises) est fixé à 30% de la surface totale. Les espaces libres dans l'assiette du lotissement seront mis en défens et assortis d'un cahier des charges pour définir leur gestion. Ils seront cédés à la commune avant mise en vente des lots.

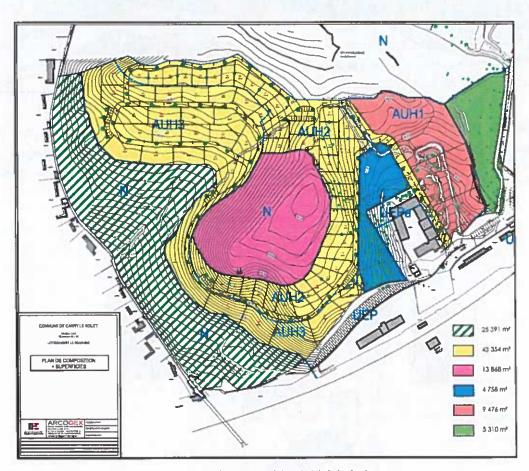
La plantation d'une soixantaine d'arbres est prévue en bordure de voirie et de parkings.

Des bassins enterrés de rétention/restitution des eaux pluviales sont également prévus en complément.

<u>Travaux</u>: seuls les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) sont à la charge du maître d'ouvrage, et sont prévus d'octobre 2019 à janvier 2020 (durée de 4 mois). Le terrassement et la construction des habitations sera du ressort des acquéreurs des lots.

Modalités pour les futurs acquéreurs : un cahier des charges sera remis aux acquéreurs pour préciser les mesures de conformité avec les règles d'urbanisme et les mesures d'atténuation prévues par l'étude d'impact.

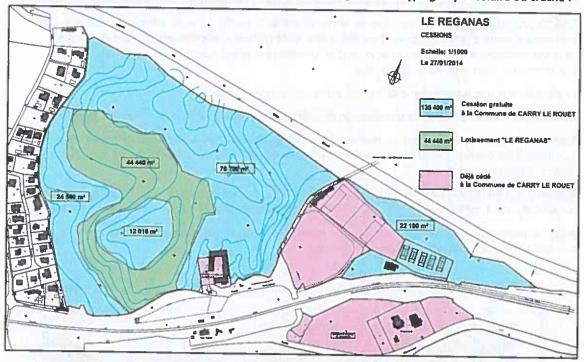
<u>Accès</u>: environ 0,8 ha de voies desserviront le lotissement; l'accès est prévu par le sud de la zone et sera mutualisé avec le reste des aménagements prévus;



Carte 4: Plan de composition initial du lotissement



 La cession de divisions cadastrales du Réganas à la commune dans un second temps, pour la création sur la zone AUH1 de 55 logements sociaux, d'équipements publics de type groupe scolaire ou crèche :



Carte 5 : Cessions à la commune au lieu-dit Le Réganas, Carry-le-Rouet (13)

Emprise de la zone à urbaniser : 1,42 hectares (cf. polygones orange et mauve sur le plan de composition p.17)

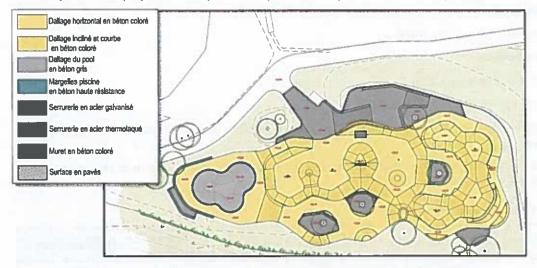
L'ampleur du groupe scolaire et la réalisation de la crèche restant à fixer au moment de la finalisation du présent document, l'intégralité des surfaces d'AUH1 est considérée comme aménagée dans cette étude des impacts sur la faune et la flore (hypothèse maximisante). Le plan de composition est inséré ici a posteriori :



Carte 6: Avant-projet communal sur AUH1 (source : MAP)



Un skate-park non-soumis à étude d'impact et dont les travaux ont déjà commencé au nord-est de la zone d'étude vient s'ajouter à ces projets, il est ici pris en compte dans l'emprise au titre de son possible effet cumulé.



Carte 7: Plan de masse du skate-park au Réganas

Les zones N (naturelles) au PLU attenantes aux secteurs à urbaniser seront laissées telles quelles. Une fois que la commune en sera la propriétaire, elle aura la charge de sa gestion.

Par le passé, la parcelle du Réganas a subi au cours des dernières décennies plusieurs incendies, dont les trois derniers remontent à 2010, 1962 et 1952. Le milieu, qui était alors boisé jusqu'en en 2010, forme aujourd'hui une garrigue à Chêne kermès. Seul un mince lambeau de pinède a subsisté au feu au sud-ouest de la parcelle.

Sur le plan archéologique, il est connu qu'une partie du site était exploitée en tant que carrière de pierre pendant l'Antiquité (en dehors de l'emprise du projet). De plus, un site d'habitation gallo-romain a été étudié à l'arrière de la gare (espace libre au sud-est du projet de lotissement).



1.3. Situation par rapport aux périmètres à statut

Le projet est inclus dans :

un périmètre d'inventaire ZNIEFF II.

Il est situé à proximité de :

- deux périmètres Natura 2000,
- domaine vital de l'Aigle de Bonelli (PNA),
- trois périmètres règlementaires : un site classé, un site inscrit et un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

N.B.: les fiches de présentation des différents périmètres présentés ci-après sont disponibles sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN): http://inpn.mnhn.fr/

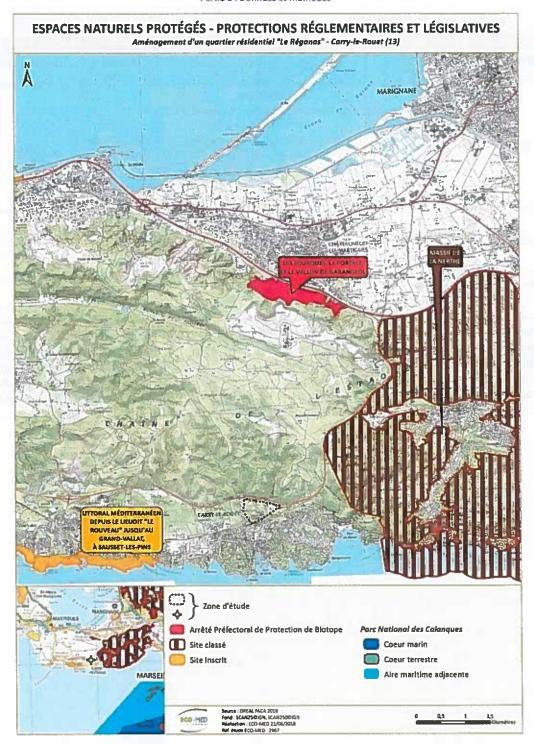
1.3.1. Périmètres réglementaires

Туре	Nom du site	Espèce(s) concernée(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
Site Classé	Massif de la Nerthe		1,7 km	Modéré
Site Inscrit	Littoral méditerranéen depuis le lieu-dit « Le Rouveau » jusqu'au Grand- Vallat, à Sausset-les-Pins		2 km	Aucun
APPB	Les Fourques, le Portale, le valion de Garangeol	2 espèces de flore : Helianthème à feuilles de marum et Ephèdre des Monts Nébrodes	4 km	Modéré La chaîne de l'Estaque offre un continuum écologique intéressant, à nuancer par la fragmentation causée par la voie rapide au nord de la zone d'étude.

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



Partie 1 : Données et méthodes



Carte 8 : Espaces naturels protégés – Protections réglementaires et législatives



Partie 1 : Données et méthodes

1.3.2. Périmètres Natura 2000

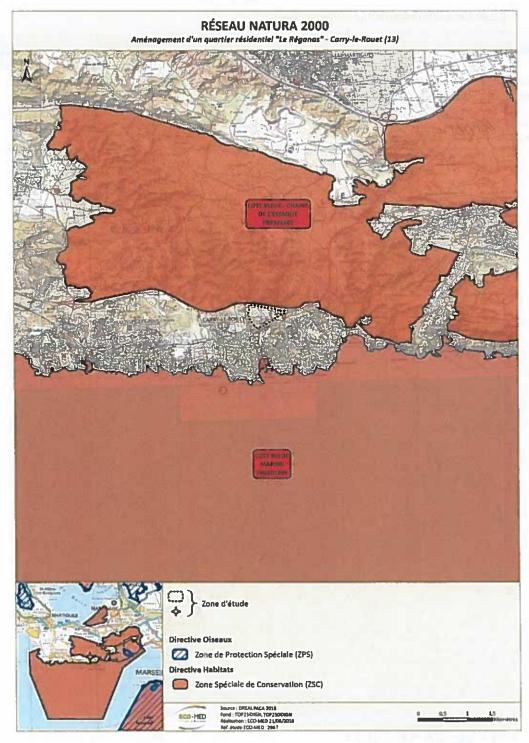
Туре	Nom du site	Habitat(s) et espèce(s) Natura 2000	Distance avec le projet	Lien écologique
ZSC	FR9301601 « Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque »	10 habitats 2 espèces de chiroptères : Minioptère de Schreibers et Petit Murin 2 espèces d'invertébrés : Écaille chinée et Damier de la Succise 10 espèces de flore dont l'Hélianthème à feuilles de marum et l'Ophrys de Provence	Attenant à la zone d'étude	Très fort
ZSC	FR9301999 « Côte bleue marine »	1 espèce de mammifère marin : le Grand dauphin 1 espèce de reptile : la Caouanne (tortue marine)	650 m	Faible

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Compte-tenu de la proximité de la zone d'étude avec la ZSC « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque », une Évaluation Appropriée des Incidences a été réalisée dans un document distinct (réf : 1810-RP2967-EAI-LOT-PE_MONTUS-CARRY_LE_ROUET13). En revanche, le site de la « Côte bleue marine » n'est pas pris en compte dans l'évaluation, du fait de son caractère exclusivement marin : l'ensemble des eaux usées devant être évacuées dans le réseau communal, il n'y aura aucune incidence directe du projet sur la biodiversité marine.



Partie 1 : Données et méthodes



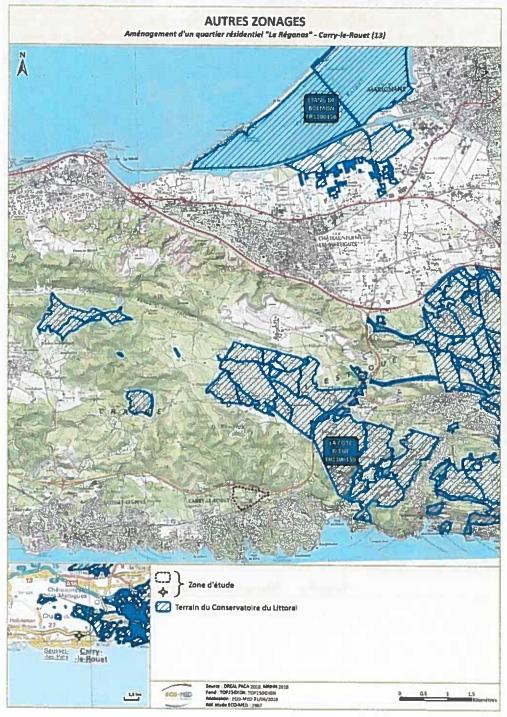
Carte 9: Réseau Natura 2000 local



Partie 1 : Données et méthodes

1.3.3. Autres périmètres de gestion concertée

Nom du site	Туре	Espèce(s) concernée(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
La Côte Bleue FR1100159	Conservatoire du Littoral	Aigle de Bonelli, Hélianthèmes en bordure littorale, faune et flore des garrigues méditerranéennes.	1,6 km	Fort
Étang de Bolmon FR1100156	Conservatoire du Littoral	1 espèce de flore : l'Ephèdre à chatons opposés	6,7 km	Faible



Carte 10: Terrains du Conservatoire du Littoral



1.3.4. Périmètres d'inventaires

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

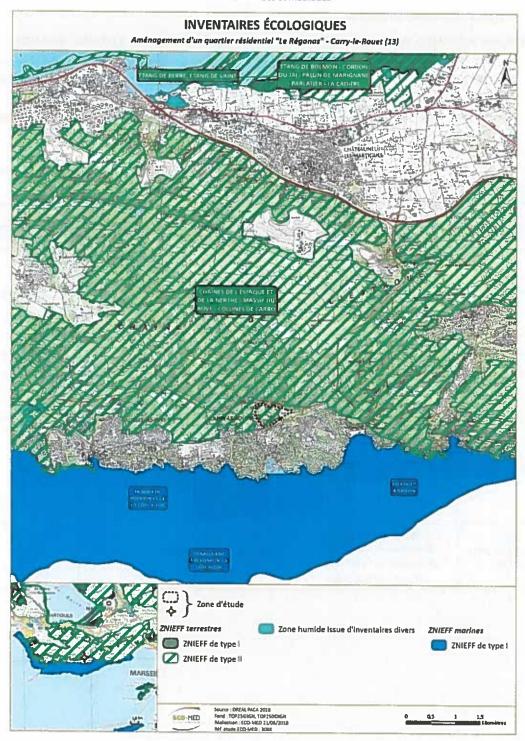
- Les ZNIEFF de type I: ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables: présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.
- Les ZNIEFF de type II: ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

L'inventaire des ZNIEFF a récemment été réactualisé. La cartographie ci-dessous intègre seulement ces données récentes de ZNIEFF dites de « 2ème génération ».

Туре	Nom du site	Espèce(s) déterminante(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
ZNIEFF de type II	n° 930012439 - « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe – Massif du Rove – Collines de Carro »	37 habitats 60 espèces de plantes 7 espèces d'oiseaux 1 espèce d'insecte, le Marbré de Lusitanie	Inclus	Très fort
ZNIEFF de type II	n° 930012442 « Etang de Bolmon – Cordon du Jaï – Palun de Marignane – Barlatier – Ia Cadière »	26 habitats 10 espèces d'oiseaux 35 espèces de plantes 1 espèce de reptile : la Cistude d'Europe	6,4 km	Faible
ZNIEFF de type li	n° 930020231 « Étang de Berre, Etang de Vaïne »	1 espèce d'oiseau : le Grèbe à cou noir 3 espèces de plantes : Limonium de provence, Anthémis à rameaux retournés, Euphorbe péplis	6,8 km	Nul
ZNIEFF de type I marine	« Herbiers de Posidonie de la Côte Bleue », « Coralligène profond de la Côte Bleue », « Du Rouet à Niolon »	Espèces et habitats marins exclusivement	1 km	Faible



Partie 1 : Données et méthodes

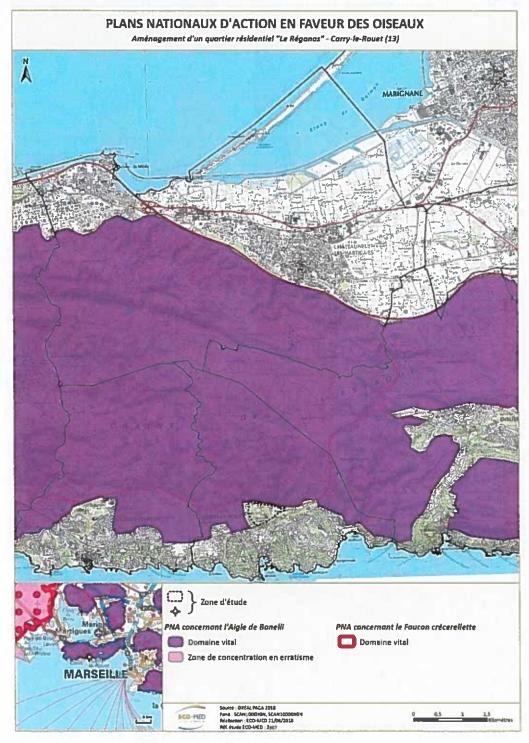


Carte 11: Zonages d'inventaires écologiques



1.3.5. Périmètres relatifs aux Plans Nationaux d'Actions

La zone d'étude se trouve en limite du domaine vital connu de l'Aigle de Bonelli (un couple nicheur sur la Côte bleue). Depuis les années 1960-1970, l'Aigle de Bonelli a connu un déclin régulier en France. L'effectif français, estimé à 80 couples au début des années 1960, est tombé à 22 couples en 2002. En 2015, la population nationale d'Aigle de Bonelli s'élevait à 32 couples. Malgré les efforts de conservation, l'espèce est encore aujourd'hui classée « en danger » selon la liste rouge nationale de l'UICN et son état de conservation très précaire en fait l'un des rapaces les plus menacés de France. Un plan national d'actions pour la période 2014-2023 a été instauré afin de consolider la population actuelle et d'assurer sa pérennité.



Carte 12: Plan National d'Action Aigle de Bonelli



A RETENIR

Le projet est directement concerné par la ZNIEFF II « Chaîne de l'Estaque et de la Nerthe – Massif du Rove – Collines de Carro ».

Il se situe à proximité immédiate de la zone Natura 2000 « Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque » et de l'aire vitale de l'Aigle de Bonelli telle que définie dans son PNA.

De nombreux terrains sont la propriété du Conservatoire du littoral dans les secteurs naturels en retrait de l'urbanisation.



2. MÉTHODE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE

2.1. Recueil préliminaire d'informations

2.1.1, Analyse bibliographique

La liste des ressources bibliographiques figure en fin de rapport (§ « Bibliographie »), il est toutefois possible de rappeler brièvement les principales sources ayant constitué la base de ce travail :

- le prédiagnostic écologique du projet de modification du PLU de Carry-le-Rouet pour l'aménagement du quartier du Réganas, réalisé par ECO-MED en 2013 sur la zone du présent projet (réf : 1306-1817-EM-RP-PRD-VCarry-le-Rouet13-1A);
- les fiches officielles des périmètres d'inventaire ou à statut proches de la zone d'étude (ZNIEFF, ZICO, etc.);
- les versions officielles des FSD transmises par la France à la commission européenne (site internet du Muséum national d'Histoire naturelle : http://inpn.mnhn.fr) ;
- le DOCOB « Côte bleue chaîne de l'Estaque », réalisé par le bureau d'études ECO-MED (juin 2017) ;
- la base de données en ligne du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (http://flore.silene.eu/);
- la base de données en ligne du Conservatoire d'espaces naturels de PACA (http://faune.silene.eu/);
- la base de données interactive de la LPO PACA (http://www.faune-paca.org/);
- atlas nationaux, régionaux et départementaux pour les compartiments biologiques pour lesquels ils sont disponibles ;
- les bases de données internes (flore et faune) d'ECO-MED.

2.2. Personnes en charge de la mission et calendrier des prospections

La qualification et les compétences des écologues d'ECO-MED étant intervenus lors de cette mission d'inventaires complémentaires sont présentées en annexe 2.

Groupe étudié	Expert	Date des prospections	Nombre de passages	Terrain	Rédaction
	David JUINO	29 mars 2013 12 avril 2013	2 passages diurnes	x	-
Flore / Habitats	Jérôme VOLANT	12 mars 2018	1 passages diurne	х	-
naturels	Bertrand TEUF	19 avril 2018 09 mai 2018 04 juin 2018	3 passages diurnes	х	х
Insectes	Thibault MORRA	23 avril 2018 (D) 02 juillet 2018 (D) 23 juillet 2018 (N)	2 passages diurnes 1 passage nocturne	х	х
Amphibiens/Reptiles	Vincent FRADET 21 mai 2018		1 passage diurne	х	х
	Frédéric PAWLOWSKI	12 avril 2013	1 passage diurne	х	•
Oiseaux	Sébastien CABOT	26 avril 2018 (D) 16 mai 2018 (D) 19 juin 2018 (D+N)	3 passages diurnes 1 passage nocturne	х	х
Mammifères Pauline LAMY		02 mai 2018 (D+N) 09 juillet 2018 (D+N) 24 octobre 2018 (D+N)	3 passages diurnes 3 passages nocturnes	x	x

D: diurne / N: nocturne



2.3. Méthodes d'inventaires de terrain

2.3.1. Zone d'emprise du projet - zone d'étude

Les experts ont élargi leurs prospections au-delà des limites strictes de l'emprise du projet, en cohérence avec les fonctionnalités écologiques identifiées. Plusieurs termes doivent ainsi être définis :

- Zone d'emprise de projet : la zone d'emprise du projet se définit par rapport aux limites strictes du projet (limites physiques d'emprise projetées incluant la phase de chantier et les accès).
- Zone d'étude: correspond à la zone prospectée par les experts. Il y a ainsi autant de zones d'étude que de groupes biologiques étudiés. En effet, chaque zone d'étude est définie au regard des fonctionnalités écologiques du groupe biologique étudié.

Attention: Par souci de lisibilité, une seule zone d'étude est présentée sur nos cartes, elle correspond à la zone prospectée minimale commune à tous les groupes biologiques étudiés. Chaque groupe biologique a été étudié, a minima, sur l'ensemble de cette zone cartographiée. Ainsi, des espèces observées hors de cette zone prospectée minimale peuvent être représentées, correspondant aux observations effectuées par les experts lors de leurs prospections.





Carte 13 : Zone d'étude – Zones d'emprise initiale des projets

Le polygone d'emprise isolé au nord de la zone d'étude correspond à un projet indépendant de skate-park, porté par la commune, et non soumis à étude d'impact. Il est ici pris en compte au titre des potentiels effets cumulés. La surface d'emprise initiale s'élève à 5,69 ha, projets confondus.

Les espèces présentant un enjeu local de conservation ont systématiquement fait l'objet d'une estimation du nombre d'individus (comptage, surface occupée) et de pointages GPS (Global Positioning System).



2.3.2. Prospections des habitats naturels et de la flore

En 2018, les deux experts en botanique ont effectué au total 4 passages sur la zone d'étude. Des données internes issues d'une prospection effectuée sur la même zone en 2013 ont été remobilisées. La zone a été parcourue selon un itinéraire orienté de façon à couvrir les différentes formations végétales rencontrées.

Les prospections ont été réalisées au printemps et en été, périodes favorables à l'observation d'un maximum d'espèces de plantes vasculaires, notamment les espèces annuelles. Les périodes de passage ont permis d'inventorier les groupes d'espèces vivaces, les espèces à floraison tardi-printanières ainsi que les espèces annuelles et bulbeuses à floraison printanière plus précoces.

La caractérisation des habitats naturels a été réalisée en même temps que les inventaires floristiques.

La liste des espèces relevées figure en annexe 3 du rapport.

2.3.3. Prospections de la faune

■ Invertébrés

En premier lieu, une recherche bibliographique ciblée sur les enjeux entomologiques potentiellement présents au sein de la zone d'étude (espèces protégées et/ou à fort enjeu local de conservation) a été réalisée à partir des études historiques menées par ECO-MED dans le même secteur géographique et en consultant les bases de données naturalistes locales. Cette recherche a été couplée à un travail d'analyse fonctionnelle des habitats de la zone d'étude (analyses SIG) afin d'orienter les prospections (recherche de zones ouvertes, points d'eau, vieux arbres, etc.).

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru en suivant un cheminement semi-aléatoire. En effet, une attention particulière a été portée aux habitats pouvant être favorables aux espèces d'insectes présentant un enjeu local de conservation et/ou un statut de protection réglementaire, connues dans ce secteur géographique (friches herbacées, prairies, fossés, etc.).

Les techniques employées ont principalement consisté à rechercher à vue les espèces volantes et édaphiques et à les capturer si besoin pour identification à l'aide d'un filet à papillons ou d'une pince entomologique semi-rigide. En complément, une recherche des plantes-hôtes, des œufs et des chenilles des papillons protégés potentiellement présents a aussi été réalisée afin de vérifier l'autochtonie des espèces. Les pierres et branches mortes ont été retournées pour observer les espèces géophiles et/ou lapidicoles. Les arbres de diamètres importants (ainsi que les cavités dans la mesure du possible) ont été minutieusement inspectés à la recherche d'indices de présence d'espèces saproxylophages (trous d'émergence, déjections, macro-restes, etc.). La végétation herbacée et les branches basses ont été fauchées à l'aide d'un filet fauchoir permettant de compléter les inventaires notamment en ce qui concerne les orthoptères et les coléoptères.

Les prospections se sont déroulées dans des conditions météorologiques favorables à la recherche d'invertébrés (températures de saison, vent faible et absence de précipitations) et ont permis d'inventorier les espèces printanières et estivales.

Tableau 1: Conditions météorologiques des prospections dédiées aux insectes

Date de prospection	Température moyenne	Vent moyen	Couvert nuageux	Précipitations	Bilan
23 avril 2018 (D)	22°C	Nul	Léger voile	Absentes	Conditions météorologiques favorables
02 juillet 2018 (D)	28°C	Faible	Nul		
23 juillet 2018 (N)	25°C	Nul	Nul		

La liste des espèces relevées figure en annexe 4 du rapport.



■ Amphibiens

Aucune prospection ciblant spécifiquement le cortège batrachologique n'a été réalisée. Les amphibiens ont néanmoins été recherchés durant les prospections ciblant le cortège herpétologique. La zone d'étude étant dépourvue de zone de reproduction potentielle, les recherches ont consisté à inspecter les refuges possibles, en soulevant délicatement pierres, souches et débris variés, lorsque cela était possible.

La liste des espèces relevées figure en annexe 5 du rapport.

Reptiles

En premier lieu, une phase préliminaire d'analyse fonctionnelle des habitats de la zone d'étude (analyses SIG) est effectuée afin d'orienter les prospections (recherche de zones refuges favorables aux mœurs des reptiles telles que les habitats rupestres ou humides, les lisières, les haies, les talus, etc.).

L'inventaire des reptiles est ensuite réalisé selon trois modes opératoires complémentaires :

- principalement, la recherche à vue où la prospection, qualifiée de semi-aléatoire, s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en insolation (lisières, bordures de pistes, talus, pierriers, murets, etc.). Cette dernière est systématiquement accompagnée d'une recherche à vue dite « à distance » où l'utilisation des jumelles s'avère indispensable pour détecter certaines espèces farouches telles que le Lézard ocellé, les tortues palustres ou encore les couleuvres;
- la recherche d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs rocheux, souches, débris, etc., et en regardant dans les anfractuosités;
- enfin, une recherche minutieuse d'indices de présence tels que les traces (mues, fèces) au niveau des gîtes, ou les individus écrasés sur les axes routiers principaux ou secondaires.

La date de passage était optimale pour la recherche de reptiles en activité. En effet, à cette période du calendrier, la majorité des reptiles est en pleine activité reproductrice et se montre moins farouche, facilitant de fait la détection des différentes espèces présentes sur un site donné. Bien que le temps ait été à l'orage, les conditions d'observation sont jugées comme optimales lors de notre visite, en l'absence de pluie lors des prospections et en raison des températures clémentes.

Tableau 2 : Conditions météorologiques des prospections dédiées aux reptiles

Date de prospection	Température moyenne	Vent moyen	Couvert nuageux	Précipitations	Bilan
21 mai 2018	20°C	Nul	Nuageux	Absentes/Orages	Conditions météorologiques favorables

La liste des espèces relevées figure en annexe 6 du rapport.

Oiseaux

Chaque entité éco-physionomique de la zone d'étude a été parcourue à la recherche de contacts auditifs et/ou visuels (ex : individus, plumées, chants, cris, nids, etc.). Afin de maximiser ces contacts et de compenser la faible détectabilité de certaines espèces, des points d'arrêt ont été régulièrement réalisés au fil du cheminement. Une attention particulière a été portée aux habitats les plus favorables à une avifaune patrimoniale représentative de ce secteur géographique, notamment au sein des garrigues ouvertes et des milieux boisés.

Les premiers inventaires ont été réalisés durant l'année 2013, dans le cadre de la modification du PLU de la ville de Carry-le-Rouet. Lors de cette étude préalable, un seul passage diurne a été réalisé dans le courant du mois d'avril. Les inventaires réalisés en 2018, totalisant trois passages diurnes et une prospection nocturne, se sont déroulés au cours de la période de reproduction de l'avifaune et viennent en complément de celui réalisé en 2013.

Concernant les oiseaux nicheurs, les espèces sédentaires ainsi que les espèces estivantes précoces et tardives ont ainsi pu être contactées lors des prospections de terrain effectuées entre les mois d'avril et juin 2018, rendant celles-ci relativement complètes concernant la période de reproduction.



Selon la bibliographie ornithologique, au moins deux passages (l'un avant le 15 mai et l'autre après cette date) sont nécessaires afin de tendre à l'exhaustivité dans le recensement des oiseaux nicheurs (BIBBY, 2000). Par conséquent, l'ensemble des espèces nicheuses a été pris en compte au cours de ces inventaires.

Chaque prospection diurne a débuté en matinée, période de forte activité vocale pour la majorité des passereaux (BLONDEL, 1975). Durant ces prospections, tous les contacts sonores et visuels ont été pris en compte et le comportement de chaque oiseau a été noté afin d'évaluer son statut biologique dans la zone d'étude. Ce comportement permet, selon une grille standardisée (cf. ci-après), d'évaluer la probabilité de nidification de chaque espèce rencontrée.

Nicheur possible

- 1. Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification.
- 2. Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction.

Nicheur probable

- 3. Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction.
- 4. Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à huit jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.
- 5. Parades nuptiales.
- 6. Fréquentation d'un site de nid potentiel.
- 7. Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte.
- 8. Plaque incubatrice sur un oiseau tenu en main.
- 9. Construction d'un nid ou creusement d'une cavité.

Nicheur certain

- 10. Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention.
- 11. Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête),
- 12. Jeunes fraîchement envolés (nidicoles) ou poussins (nidifuges).
- 13. Adultes entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs dont le contenu n'a pas pu être examiné) ou adulte en train de couver.
- 14. Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes.
- 15. Nid avec œuf(s).
- 16. Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee).

Tableau 3 : Conditions météorologiques des prospections dédiées aux oiseaux

Date de prospection	Température moyenne	Vent moyen	Couvert nuageux	Précipitations	Bilan
26 avril 2018 (D)	17°C	Moyen	Nul	Absente	Conditions météorologiques favorables
16 mai 2018 (D)	19°C	Faible	Nul	Absente	
19 juin 2018 (D)	35°C	Faible	Nul	Absente	
19 juin 2018 (N)	28°C	Nul	Nul	Absente	

La liste des espèces relevées figure en annexe 7 du rapport.

■ Mammifères

Parmi les mammifères, le volet relatif aux chiroptères (chauves-souris) a été approfondi du fait de l'enjeu majeur que représente ce groupe. Les autres mammifères n'ont donc pas fait l'objet de prospections spécifiques. Cependant, lors des passages effectués par l'expert, les empreintes ou autres indices de présence (poils, fèces,



pelotes de réjection, restes alimentaires, coulées, nids, terriers, etc.) ont été recherchés, géoréférencés, décrits, et si nécessaire, prélevés.

L'étude des chiroptères s'est focalisée sur deux thématiques :

- la recherche de gîtes et la caractérisation des habitats, qui permettent d'estimer le type de fréquentation de la zone d'étude par les chiroptères et de raisonner en termes de fonctionnalités propres à ce groupe biologique. Ici, l'accent a été mis sur la recherche d'arbres gîtes et d'ouvrages gîtes potentiels.
- les sessions d'écoutes nocturnes, réalisées dans la zone d'étude à l'aide de détecteur d'ultrasons (Pettersson D240X couplé à un enregistreur numérique). Ces écoutes ont permis, après analyse des enregistrements, d'identifier des espèces de chiroptères présentes en chasse ou en transit sur la zone d'étude. Deux techniques ont été utilisées pour cet inventaire acoustique : les points d'écoutes et les transects (trajet prédéfini reliant deux points d'écoute).

Parallèlement, la pose d'un détecteur passif à enregistrement continu, de type SM2 BATTM (Wildlife acoustic) au niveau de zones potentielles de transit, a permis de fournir une estimation essentiellement quantitative de la fréquentation de la zone par les chiroptères et de compléter les données qualitatives.

Les ultrasons enregistrés lors de la nuit de prospection chiroptérologique ont ensuite été analysés grâce aux logiciels : Sonochiro et BatSound 4.14 (Pettersson electronics and acoustics ABTM).

Pour se représenter le cortège d'espèces de chauves-souris présent et identifier les colonies majeures situées aux abords de la zone d'étude, nous avons procédé à une consultation des bases de données d'ECO-MED, des sites Natura 2000 et de la plateforme en ligne « Faune PACA ». En effet, dans la mesure où des espèces parcourent plus de 20 km par nuit, certaines chassant parfois à 40 km de la colonie, le rayon considéré a été adapté en fonction de ce paramètre.

Trois passages ont été réalisés en mai, juillet et octobre 2018. Les périodes de passage ont été optimales, et ont permis d'inventorier les espèces de chauve-souris présentes dans la zone d'étude en période printanière (transit) et en période estivale (reproduction).

Les conditions météorologiques d'investigation ont été globalement favorables (cf. tableau ci-dessous).

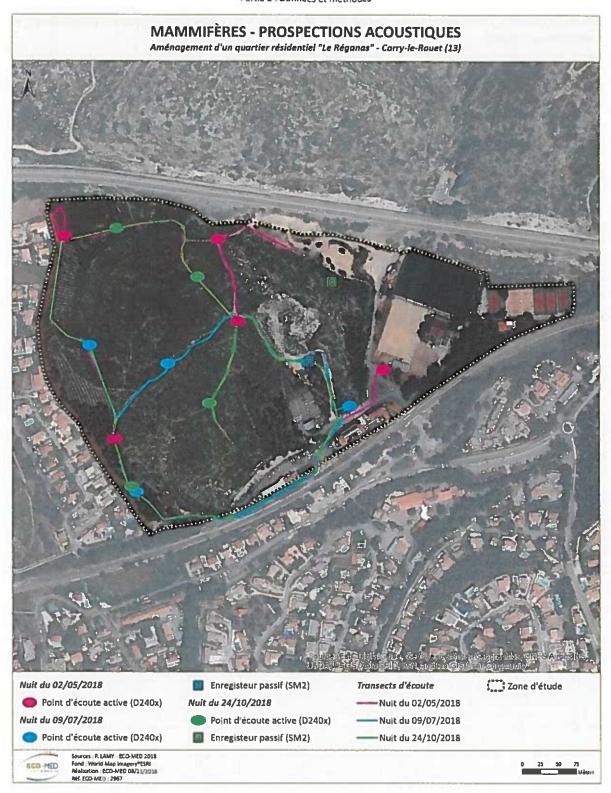
Tableau 4 : Conditions météorologiques des prospections dédiées aux mammifères

Date de prospection	Température moyenne (début de nuit)	Vent moyen	Couvert nuageux	Précipitations	Bilan
02 mai 2018	17°C	Fort	Nuageux	Absentes	Conditions
09 juillet 2018	26°C	Faible	Nul	Absentes	météorologiques
24 octobre 2018	18°C	Moyen à fort	Nul	Absentes	favorables

La liste des espèces relevées figure en annexe 8 du rapport.



Partie 1 : Données et méthodes



Carte 14: Localisation des prospections acoustiques



Partie 1 : Données et méthodes

2.4. Importance de la zone d'étude pour la conservation de la population locale des espèces

Pour chaque espèce, l'importance de la zone d'étude a été évaluée de la façon suivante :

- Très faible = zone d'étude sans réel intérêt pour l'espèce (ex : survol occasionnel, habitat non privilégié, habitat bien représenté dans le secteur géographique);
- Faible = zone d'étude utilisée occasionnellement ou ne jouant pas un rôle important (ex : zone de transit et d'alimentation bien représentée dans le secteur géographique), ou zone où l'ensemble du cycle biologique de l'espèce considérée a lieu, mais l'espèce est très bien représentée au niveau local ;
- Modérée = zone d'étude où l'ensemble du cycle biologique de l'espèce considérée a lieu, la physionomie des habitats d'espèces est peu représentée au niveau local et la connexion avec d'autres populations connues reste faible;
- Forte = zone d'étude essentielle au maintien de la population locale (ex : unique site de reproduction, zone principale d'alimentation, gîtes) ;
- Très forte = zone d'étude indispensable au maintien de la population régionale ou nationale.

2.5. Difficultés rencontrées

Les principales limites techniques et scientifiques inhérentes à l'étude de la biodiversité sont exposées en annexe 9 du rapport.

2.6. Critères d'évaluation

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces observés sur un secteur donné. Il devient alors possible, en utilisant des critères exclusivement biologiques, d'évaluer l'enjeu de conservation des espèces et des habitats, à une échelle donnée. Dans le présent rapport, les statuts réglementaires sont mentionnés dans les descriptions d'espèces et les tableaux récapitulatifs.

Tous les critères d'évaluation sont présentés en annexe 1. Parmi les outils réglementaires et scientifiques présentés figurent les suivants :

- directive Habitats :
- directive Oiseaux ;
- protection nationale et/ou régionale et/ou départementale ;
- listes rouges;
- livres rouges;
- divers travaux concernant les espèces menacées ;
- convention de Berne;
- convention de Bonn.

2.7. Espèces d'intérêt patrimonial et enjeu local de conservation

2.7.1. Espèces d'intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial d'une espèce est avant tout une définition unanime mais subjective. Elle peut s'exprimer comme « la perception que l'on a de l'espèce, et l'intérêt qu'elle constitue à nos yeux » (intérêt scientifique, historique, culturel, etc.).

Il y a ainsi autant de critères d'évaluation qu'il y a d'évaluateurs. C'est un concept défini indépendamment de critères scientifiques ou des statuts réglementaires de l'espèce considérée.

Parmi ces critères, citons :

- la rareté numérique, rareté géographique (endémisme), originalité phylogénétique, importance écologique (espèce clef, spécialisée, ubiquiste, etc.);



Partie 1 : Données et méthodes

- le statut biologique (migrateur, nicheur, espèce invasive) ;
- la vulnérabilité biologique (dynamique de la population) ;
- le statut des listes rouges et livres rouges ;
- les dires d'experts.

Les connaissances scientifiques limitées pour les espèces découvertes ou décrites récemment, l'absence de statut réglementaire, l'absence de liste rouge adaptée pour tous les groupes inventoriés, sont autant d'exemples qui illustrent la difficulté à laquelle est confronté l'expert lorsqu'il doit hiérarchiser les enjeux. De fait, la méthode de hiérarchisation présentée dans cette étude se base sur une notion plus objective, que celle relative à l'intérêt patrimonial : l'enjeu local de conservation.

2.7.2. Évaluation de l'enjeu local de conservation

L'enjeu local de conservation est la responsabilité assumée localement pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat par rapport à une échelle biogéographique cohérente. Le terme « local » correspond ici à l'échelle géographique des petites régions naturelles d'environ 100 km² (comme le massif de la Sainte-Baume, le delta de Camargue, etc.).

La notion d'évaluation est définie uniquement sur la base de critères scientifiques tels que :

échappées dont la conservation n'est aucunement justifiée (ex : Laurier rose, Barbe de Jupiter, etc.).

- les paramètres d'aire de répartition, d'affinité de la répartition, et de distribution ;
- la vulnérabilité biologique ;
- le statut biologique;
- les menaces qui pèsent sur l'espèce considérée.

Cinq classes d'enjeu local de conservation peuvent ainsi être définies de façon usuelle, plus une sixième exceptionnelle :

1	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul*			
	* La classe « epieu local de conservation qui y pe peut être utilisée que de facon exceptionnelle pour des espèces expenses electées en								

Ainsi, les espèces sont présentées en fonction de leur enjeu de conservation local, dont les principaux éléments d'évaluation seront rappelés dans les monographies. De fait, il est évident que cette analyse conduit à mettre en évidence des espèces qui ne sont pas protégées par la loi. Inversement, des espèces protégées par la loi mais présentant un faible voire un très faible enjeu local de conservation (Lézard des murailles par exemple, ou Rougegorge familier) peuvent ne pas être détaillées.

2.7.3. Espèces fortement potentielles

Sont également intégrées à la présente étude, les **espèces fortement potentielles** dans la zone d'étude (uniquement si elles constituent un enjeu local de conservation très fort, fort ou modéré). La forte potentialité de présence d'une espèce est principalement justifiée par :

- la présence de l'habitat d'espèce ;
- l'observation de l'espèce à proximité de la zone d'étude (petite zone géographique) ;
- la zone d'étude figurant au sein ou en limite de l'aire de répartition de l'espèce ;
- les données bibliographiques récentes mentionnant l'espèce localement.

Une fois ces critères remplis, la potentialité de présence de l'espèce peut être confortée ou non par la période de prospection (date de passage) et la pression de prospection effectuée (se définit par le temps d'observation comparé à la surface de la zone d'étude).

Un passage à une période du calendrier écologique qui n'est pas optimale nous incitera à considérer l'espèce fortement potentielle alors qu'une pression de prospection adaptée, ciblée sur l'espèce sans résultat ne nous permettra pas de considérer cette dernière comme fortement potentielle.



PARTIE 2 : ÉTAT ACTUEL DE LA BIODIVERSITÉ



1. RÉSULTAT DES INVENTAIRES

Par souci de lisibilité, seules certaines espèces font l'objet d'une monographie détaillée, selon les critères sélectifs présentés dans le tableau ci-dessous.

	Enjeu local de conservation						
	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible		
Présence avérée	oui	oui	oui	oul	non		
Potentialité forte	oui	oui	oul	non	поп		

Oui : prise en compte dans l'état initial Non : non prise en compte dans l'état initial

1.1. Description de la zone d'étude

La zone d'étude s'inscrit dans un continuum de milieux ouverts majoritairement constitués de garrigue ouverte à Chêne kermès. On retrouve en mosaïque des zones un peu plus ouvertes à annuelles non cartographiées car de surfaces trop restreintes. Des zones de pinèdes à Pin d'Alep sont également présentes sur les abords.

Une zone plus rudéralisée est localisée au nord-ouest de la zone d'étude, il s'agit d'un milieu anciennement occupé par des vergers et des cultures, laissé récemment à l'abandon. Sur les pourtours à l'est, le sol a été récemment retourné et travaillé en vue de réaliser un aménagement urbain (skate-park). Un espace boisé et un pôle d'activités sportives se trouvent à l'est.

D'après les photographies aériennes de 1950-1965, il semblerait que la partie centrale était autrefois un milieu naturel de garrigue méditerranéenne (cf. Partie 3 - 2.3. Cumul des impacts).



Vue générale de la zone d'étude B. TEUF, 19/04/2018, Carry-le-Rouet (13)

1.2. Habitats naturels

Cette partie concerne uniquement les enjeux liés aux habitats en tant que tels. Les aspects habitats d'espèces sont développés dans les parties relatives à chaque groupe biologique et en fin d'état initial (« Habitats d'espèces et fonctionnalités écologiques »).

Les habitats naturels décrits ci-dessous sont classés en fonction de leur représentation relative dans la zone d'étude; le premier habitat caractérisé est celui qui a le recouvrement le plus important, le dernier ayant la superficie la plus restreinte. Leur localisation est précisée sur la carte 15 suivant le tableau ci-après.



Partie 2 : Etat initial

Ancienne carrière	Taius végétalisés et fragments de pinèdes à Pin d'Alep	Pinèdes à Pin d'Alep	Garrigues à Chêne kermès et pelouses sèches en mosaïque	Illustration Habitat naturel
carrière	talisés et pinèdes à Nep	in d'Alep	à Chêne pelouses nosaïque	aturel
Quercus coccifera ; Cistus albidus ; Helianthemum marifolium ; etc	Pinus halepensis ; Phalaris aquatica ; Diplotaxis erucoides ; etc	Pinus halepensis	Quercus coccifera ; Cistus albidus ; Brachypodium retusum ; Coronilla juncea ; Helianthemum marifolium ; Ophrys provincialis ; etc	Cortège végétal associé
0,06	0,22	2,57	11,74	Surface (ha)
86.41	42.84 × 87.2	42.84	32.41	Code CORINE Biotopes
H3.2F	G3.74 x E5.12	63.74	F6.11	Code EUNIS
	. 1		6	EUR 28
	1		- x 6220	Autres
	·	Favorable	Favorable	État de conservation
Faible	Faible	Faible	Modéré	Enjeu local de conservation



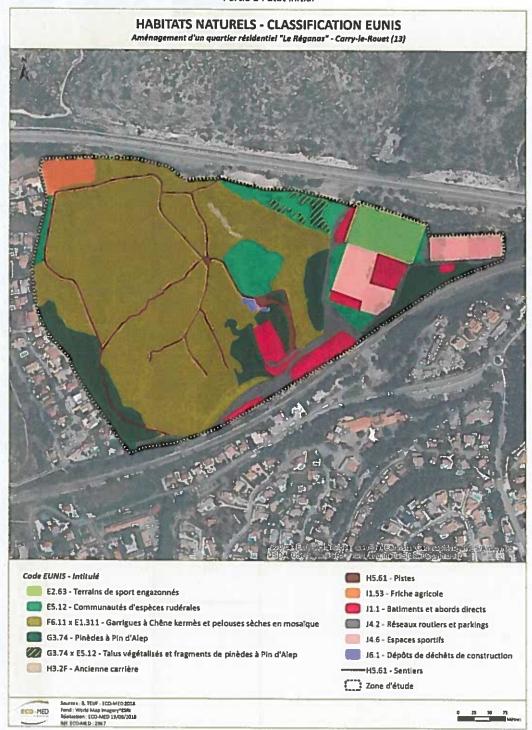
Illustration Communautés d'espèces rudérales Terrains de sport Pistes et sentiers Friche agricole **Habitat naturel** engazonnés viscosa ; Diplotaxis erucoides ; Olea europaea ; Foeniculum vulgare ; Ophrys lutea ; Papaver roheas ; Veronica Helianthemum marifolium Arundo donax ; Dittrichia Phalaris aquatica; etc Cortège végétal associé arvensis; etc Surface (ha) 1,49 > 0,3 0,78 0,39 Code CORINE Biotopes 87.2 Code EUNIS E2.63 E5.12 11.53 H5.61 **EUR 28** Autres État de conservation conservation Très faible Très faible Enjeu local Faible Faible

ECO-MED

Illustration Dépôts de déchets de Bâtiments et abords Habitat naturel construction directs Cortège végétal associé Surface Code CORINE (ha) Biotopes 0,05 1,1 86.1 Code EUNIS J1.1 J6.1 **EUR 28** Autres statuts État de conservation conservation Enjeu local de Très faible Très faible



Partie 2 : Etat initial



Carte 15: Habitats naturels - Classification EUNIS



1.3. Flore

Une liste de 91 espèces avérées a été dressée, et présentée en annexe 3.

Les principaux cortèges floristiques sont caractéristiques des garrigues provençales à Chêne kermès, pelouses sèches méditerranéennes, pinèdes à Pin d'Alep et végétation rudérale issue de remaniements récents.

1.3.1. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée ou jugée potentielle dans la zone d'étude.

1.3.2. Espèces à enjeu local de conservation fort

Espèces avérées



Re

Hélianthème à feuilles de marum (Helianthemum marifolium Mill., 1768.)

Protection	France	1	Région	*	
Livre rouge	Tome 1	1.0	Tome 2	1	
Liste rouge	France	LC	Région	LC	
Autre(s) statut (s)	ZNIEFF : PA	ACA	and the same		
épartition mondiale	Sténo-médi	terranée	nne de l'ou	est	ĺ
épartition française	Pourtour d du-Rhône)	e l'Étang	de Berre	(Bouches-	

Habitats d'espèce, Chaméphyte des garrigues, pelouses écologie sèches et lisières de pinède

Menoces Destruction des habitats par l'urbanisation, surpâturage ...



B. TEUF, 19/04/2018, Carry-le-Rouet (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

L'espèce est bien implantée sur les massifs de la chaîne de l'Estaque et de la Côte bleue, avec quelques stations où on la retrouve en abondance.

Dans la zone d'étude :

L'Hélianthème à feuilles de marum est bien représenté dans la zone d'étude.

Les individus sont localisés principalement dans la zone centrale au sein des milieux de garrigues à Chêne kermès et pelouses sèches, en bordure de pinède et de l'ancienne carrière, ainsi que sur les pistes et sentiers parcourant la zone d'étude.

Espèce épizoochore, elle est dispersée lors du déplacement des animaux.







Carte 16: Observations des individus d'Hélianthèmes à feuilles de marum en 2013 et en 2018



1.3.3. Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées



Alpiste aquatique (Phalaris aquatica L., 1755)

Protection	France	Région	1
Livre rouge	Tome 1	Tome 2	
Liste rouge	France	Région	LC
Autre(s) statut (s)	-		

Répartition mondiale Ouest-méditerranéenne

Répartition française Midi et Corse (occasionnel ailleurs)

Habitats d'espèce, Hémicryptophyte des friches thermophiles de 0 écologie à 400 m d'altitude

Menaces Urbanisation et la fermeture des milieux.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Deux stations sont présentes au sein du massif de la Chaîne de l'Estaque, sur les communes voisines de Martigues et Sausset-les-Pins. La plus proche est à moins de 5 kilomètres. Les menaces sur ces populations sont principalement liées à l'aménagement urbain du territoire.

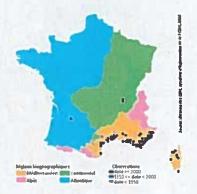
Dans la zone d'étude :

Deux stations locales sont présentes au sein de la zone d'étude, la première de 100 à 500 individus est localisée au bord d'un canal de récupération des eaux de la route le long des infrastructures sportives, la seconde, de taille similaire est localisée un peu plus au nord dans les milieux à végétation rudérale et talus remaniés.

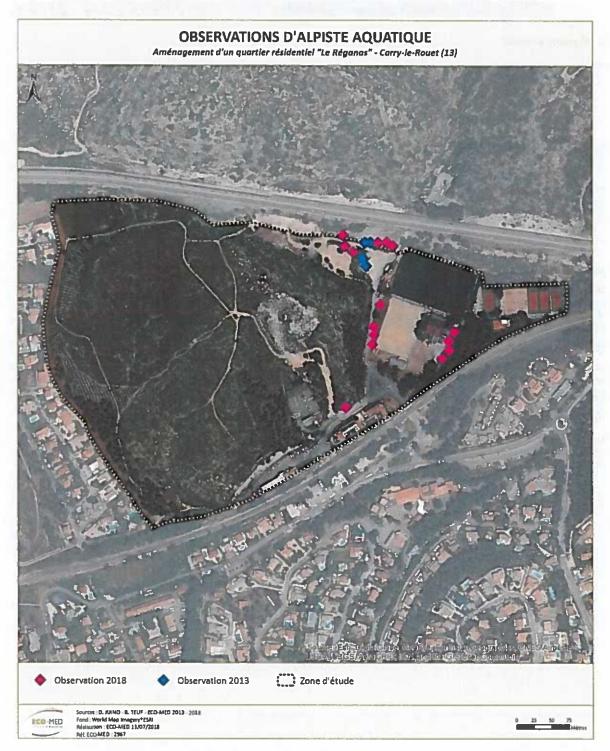
Espèce barochore, la dispersion des individus s'effectue également par transport des rhizomes. Elle peut coloniser de nouveaux espaces remaniés par les activités humaines si le milieu reste non imperméabilisé ou plétiné.



B. TEUF, 09/05/2018, Carry-le-Rouet (13)







Carte 17: Observations des individus d'Alpiste aquatique en 2013 et en 2018





Ophrys de Provence (Ophrys provincialis (Baumann & Künkele) Paulus, 1988)

Protection	France	Région	1
Livre rouge	Tome 1	Tome 2	-
Liste rouge	France	Région	LC

Autre(s) statut (s) CITES

Répartition mondiale Sud-français (et Nord-ouest italien ?)

Répartition française Provence

Habitats d'espèce, Géophyte à tubercule des pelouses xérophiles et écologie garrigues basiphiles de 0 à 800 m.

Menaces Dynamique naturelle, urbanisation et utilisation

d'herbicides.



B. TEUF, 19/04/2018, Carry-le-Rouet (13)

Contexte local



Espèce présente sur tout le massif de la Côte bleue et les massifs environnant. Menacée principalement par l'extension des aménagements urbains en milieux naturels tel que les garrigues ouvertes et pelouses sèches.

Dans la zone d'étude :

Deux stations sont présentes au sein de la zone d'étude : une observée lors de la prospection de 2018 située au nord de la zone d'étude comportant entre 5 et 10 individus, une seconde observée en 2013 située dans la partie centrale avec deux individus. Les individus d'Ophrys de Provence sont localisés dans les milleux de garrigues à Chêne kermès et pelouses sèches.







Carte 18: Observations des individus d'Ophrys de Provence en 2013 et en 2018



1.3.4. Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Aucune espèce à enjeu local de conservation faible n'a été avérée ou n'est jugée potentielle au sein de la zone d'étude.

1.3.5. Cas particuliers

On retrouve au sein de la zone d'étude une espèce locale à caractère envahissant, la Canne de Provence (Arundo donax).

1.3.6. Bilan cartographique des enjeux relatifs à la flore



Carte 19: Enjeux relatifs à la flore (données 2013 et 2018)



1.4. Invertébrés

Une liste de 60 espèces avérées a été dressée, et présentée en annexe 4.

Bien que relativement homogène (garrigue semi-ouverte à Chêne kermès principalement), la zone d'étude n'en reste pas moins attractive pour un certain nombre d'espèces. Ainsi, elle présente un cortège d'espèces typiquement méditerranéen présentant des espèces liées aux fourrés comme la Decticelle splendide (enjeu modéré) ainsi que des espèces liées aux milieux davantage ouverts (type pelouse à Brachypode rocailleuse) comme le Criquet des lbères, le Criquet du Bragalou, l'Azuré de la Badasse, le Fadet des garrigues ou encore le Chevron blanc (enjeu faible pour toutes ces espèces).

L'ensemble de ces deux biotopes forment l'habitat de prédilection de la Mante abjecte (enjeu modéré), de la Magicienne dentelée (espèce protégée non avérée mais fortement potentielle) et de la Scolopendre ceinturée (enjeu faible).

Sur le reste de la zone d'étude, moins intéressant pour le compartiment entomologique, on retrouve un cortège d'espèces ubiquistes.

1.4.1. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce d'invertébrés à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée ou n'est considérée comme fortement potentielle sur la zone d'étude.

1.4.2. Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce d'invertébrés à enjeu local de conservation fort n'a été avérée ou n'est considérée comme fortement potentielle sur la zone d'étude.

■ Espèce non contactée malgré des prospections ciblées

Bupreste de Crau (Acmaeoderella perroti perroti);

Le Bupreste de Crau est un petit coléoptère localisé uniquement en stations éparses dans les Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur la plaine de la Crau.

L'espèce Acmaeoderella.perroti est présente en Espagne et en Sardaigne cependant la sous-espèce perroti est endémique de Provence. Le Bupreste de Crau se développe sur une plante-hôte, le Chardon d'Illyrie (Onopordum illyricum) souvent appelé Chardon des ânes. Une dizaine de pieds de ce chardon a été trouvée à l'extrême nordouest de la zone d'étude. Cependant, aucun imago n'a été trouvé lors de la prospection estivale bien que des chardons soient encore en fleur.

De ce fait, le Bupreste de Crau peut être considéré comme non contacté malgré des prospections ciblées.

1.4.3. Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées

Protection



Decticelle splendide (Eupholidoptera chabrieri chabrieri Charpentier, 1825)

Liste rouge nat. Autre(s) statut (s) Réportition mondiale	France - PACA - Du centre de l'Italie Jusqu'aux Alpes du Sud et dans le				
in partition monarde	Tessin (Suisse).				
Répartition française	Région PACA et Gard avec une remontée le long du Rhône jusqu'en Isère. 2 pointages anciens (<2001 totalement excentrés dans le Tarn (KRUSEMAN, 1988 et dans les Landes (ILBERT & SAINT AUBIN, 2000).				
Habitats d'espèce, écologie	Zones montueuses thermophiles dans les haies basses garrigues, maquis, pelouses et prairies buissonnantes.				
Menaces	Destruction et altération de son habitat				

France



T. MORRA, 02/07/2018, Carry-le-Rouet (13)



Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Espèce localisée et Jamais abondante, les données les plus proches de la Decticelle splendide se situent sur les communes de Sausset -les-Pins, Martigues et Le Rove (LPO PACA, 2018; CEN PACA, 2018).

Dans la zone d'étude :

De nombreux individus ont été vus et entendus sur l'ensemble de la garrigue à Chênes kermès et dans la friche au nord-ouest de la zone d'étude où l'espèce accomplit son cycle biologique.



Répartition française et abondance

Importance de la zone d'étude : Modéré



Mante abjecte (Ameles spallanziana Rossi, 1792)

Protection	France -					
Liste rouge nat. Autre(s) statut (s)	France - PACA					
Répartition mondiale	Ouest méditerranéenne					
Répartition française	Départements littoraux méditerranéens					
Habitats d'espèce, écologie	Milieux thermophlles bien exposés (garrigue, pelous etc.)					
Menaces	Destruction et fragmentation des milieux naturels.					



T. MORRA, 02/07/2018, Carry-le-Rouet (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

L'espèce est toujours localisée et peu abondante. Quelques données sur les communes d'Ensuès-la-Redonne, Marseille et Martigues (LPO PACA., 2018).

Dans la zone d'étude :

Un individu a été observé en comportement de prédation dans une friche à l'extrême nord-ouest de la zone d'étude. Au regard des biotopes présents, c'est presque l'ensemble de la zone d'étude qui peut potentiellement constituer son habitat.



Répartition française et abondance

Importance de la zone d'étude : Faible

Espèce fortement potentielle

Magicienne dentelée (Saga pedo); PN2, DH4, BE2

La Magicienne dentelée est la plus grande sauterelle présente en France métropolitaine. Elle est distribuée dans l'ensemble des départements du littoral méditerranéen ainsi que dans l'arrière-pays provençal jusqu'en Basse Ardèche. Elle affectionne les milieux ouverts et semi-arbustifs bien exposés.

L'espèce étant connue dans le secteur d'étude (Le Rove, Fos-sur-Mer, Vitrolles), elle a fait l'objet de recherches ciblées dans des conditions d'observation correctes durant une journée et une demi-nuit.

Cependant, aucun imago n'a été observé. Ainsi bien que l'espèce n'ait pas été avérée sur la zone d'étude, les habitats présents sur celle-ci sont très favorables à l'espèce avec une mosaïque de milieux ouverts, arbustifs et de zone de sol nu bien exposée. De plus, les mœurs nocturnes de l'espèce associées à un comportement cryptique la rendent très difficile à détecter.

Ainsi la présence de la Magicienne dentelée reste très fortement potentielle au sein de la zone d'étude.



■ Espèces non contactées malgré des prospections ciblées

Proserpine (Zerynthia rumina); PN3

La Proserpine est une espèce de papillon de jour (lépidoptère rhopalocère) d'affinité méridionale présente sur l'ensemble des départements du littoral méditerranéen ainsi que dans l'arrière-pays provençal, cévenol et occitan et remonte dans la vallée du Rhône jusque dans le sud de l'Ardèche et de la Drôme. L'espèce est présente dans les milieux ouverts bien exposés, sur sol en général calcaire avec roche affleurante sur lesquels se développent sa plante-hôte, l'Aristoloche pistoloche. L'espèce reste en général peu abondante et localisée.

Aucun imago ni aucun pied de la plante-hôte (Aristolochia pistolochia principalement) n'a été repéré lors des différentes prospections.

De ce fait, la Proserpine peut être considérée comme absente de la zone d'étude malgré des prospections ciblées.

Damier de la Succise (Euphydryas aurinia provincialis); PN3

Le Damier de la Succise est une espèce de papillon de jour (rhopalocère) présente sur la quasi-totalité du territoire métropolitain mais par place isolée et souvent en faible effectif. L'espèce bénéficie d'une protection à l'échelle nationale et, est également classée comme espèce d'intérêt communautaire à l'échelle européenne. L'espèce présente plusieurs écotypes en France continentale classés en plusieurs sous-espèces. Dans le secteur d'étude, la sous-espèce concernée est la sous-espèce provincialis, présente dans les milieux ouverts méditerranéens. Cette sous-espèce utilise majoritairement la Céphalaire à fleurs blanches comme plante-hôte pour la ponte et le développement des chenilles.

Les différents habitats de cette espèce (prairies, pelouses, clairières des bois) ne correspondent pas aux milieux trouvés sur la zone d'étude. De plus, aucun imago, chenille, ni aucun pied de la plante-hôte (Céphalaire blanche principalement) n'a été repéré lors des différentes prospections.

Le Damier de la Succise est donc considéré comme absent de la zone d'étude malgré des prospections ciblées.

Zygène cendrée (Zygaena rhadamanthus); PN3

La Zygène cendrée est une espèce de papillon de nuit (lépidoptère hétérocère) dont la distribution française se limite aux départements du littoral méditerranéen ainsi que sur l'arrière-pays provençal jusque dans la Basse Ardèche. L'espèce, peu commune et localisée, affectionne les milieux ouverts bien exposés dans lesquels se développent sa plante-hôte, la Badasse. C'est une espèce monovoltine, qui s'observe entre fin avril et début juillet.

Quelques pieds de Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) ont été retrouvés disséminés sur la zone d'étude. Cependant, aucun imago n'a été trouvé contrairement à l'Azuré de la Badasse, observé en abondance.

Cela peut s'expliquer par le fait que dans certaines conditions et selon les endroits, la Zygène cendrée a tendance à être sélective dans le choix de son habitat et préfère des biotopes plus ouverts (garrigues basses, pelouse sèches) que ceux présents sur la zone d'étude (HERES A., 2009).

Ainsi, la Zygène cendrée peut être considérée comme non contactée malgré des prospections ciblées.



Partie 2 : Etat Initial

1.4.4. Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Commentaires
	Criquet des Ibères (Ramburiella hispanica)	Faible	-			De nombreux individus recensés sur l'ensemble de la zone d'étude où l'espèce se reproduit
	Criquet du Bragalou (Euchortippus chopardi)	Faible				De nombreux individus recensés sur l'ensemble de la zone d'étude où l'espèce se reproduit
	Chevron blanc (Hipparchia fidia)	Faible		LC	LС	De nombreux individus recensés sur l'ensemble de la zone d'étude où l'espèce se reproduit
3000	Azuré de la Badasse (Giaucopsyche melanops)	Faible		ιc	LC	De nombreux individus recensés toujours à proximité de la Badasse (plante-hôte) où l'espèce accomplit son cycle biologique
	Fadet des garrigues (Coenonympha dorus)	Faible		LC	LC	De nombreux individus recensés sur l'ensemble de la zone d'étude où l'espèce se reproduit
	Scolopendre ceinturée (Scolopendra cingulata))	Faible	e e	-	-	De nombreux individus recensés sous des caches (pierres, troncs couchés etc.) dans la zone d'étude où l'espèce se reproduit



Partie 2 : Etat initial 1.4.5. Bilan cartographique des enjeux relatifs aux invertébrés

ENJEUX RELATIFS AUX INSECTES Aménagement d'un quartier résidentiel "Le Réganas" - Carry-le-Rouet (13) Espèces à E.L.C. modéré XX Chevron blanc Habitats avérés d'espèces à enjeu modéré Zone d'étude Decticelle splendide Criquet des Ibères Decticelle splendide Criquet du Bragalou Mante abjecte Mante abjecte Fadet des garrigues Habitat potentiel d'espèce à enjeu modéré Espèces à E.L.C. faible Magicienne dentelée* Scolopendre ceinturée Azuré de la Badasse Sources: T. MORRA - ECO-MED 2018 Fond: World Map Imagery*ESM Réelkation: ECO-MED 32/10/2018 Ref. ECO-MED: 2962 ECD-MED

Carte 20: Enjeux relatifs aux invertébrés



1.5. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été avérée lors de nos prospections. La zone d'étude est dépourvue d'habitat aquatique potentiellement fréquentable par les amphibiens pour leur reproduction. Néanmoins, le Crapaud épineux a été observé en phase terrestre dans la zone d'étude en 2013 (ECO-MED). Cette espèce capable d'effectuer de grands déplacements migratoires est susceptible de fréquenter occasionnellement la zone d'étude.

1.5.1. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation très fort n'est potentiellement présente au sein de la zone d'étude.

1.5.2. Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation fort n'est potentiellement présente au sein de la zone d'étude.

1.5.3. Espèces à enjeu local de conservation modéré

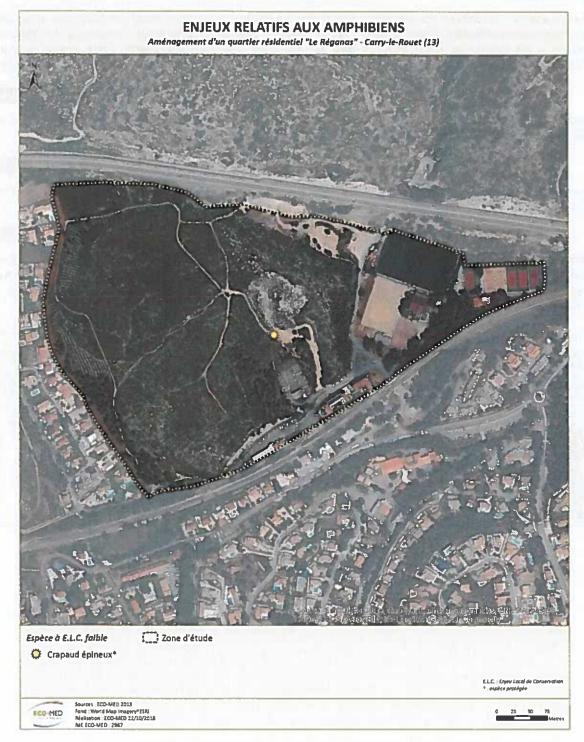
Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation modéré n'est avérée au sein de la zone d'étude. Les espèces à enjeu modéré qui sont localement représentées (comme le Pélodyte ponctué) ne sont également pas jugées fortement potentielles en raison de l'absence de point de reproduction dans et à l'extérieur de la zone d'étude.

1.5.4. Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Commentaires
	Crapaud épineux (Bufo spinosus)	Faible	PN3, BE3	LC	LC	1 individu observé en phase terrestre en 2013.



Partie 2 : Etat initial 1.5.5. Bilan cartographique des enjeux relatifs aux amphibiens



Carte 21: Enjeux relatifs aux amphibiens (donnée 2013)



1.6. Reptiles

La zone d'étude est caractérisée par une formation de garrigue dense globalement peu favorable à l'expression du cortège herpétologique. Cette formation végétale dense fait parfois place à une garrigue plus clairsemée où affleure la roche. Des secteurs rudéralisés s'observent également en marge de la zone d'étude, au sud et à l'est autour des bâtiments publics, ainsi qu'à l'ouest et extrême nord-ouest à proximité des lotissements existants. Le secteur nord-est semble formé d'une garrigue reconstituée sur un ancien front de carrière. Les pistes et chemins circulant au sein de la zone d'étude offrent également des espaces ouverts plus propices aux espèces du cortège. Celui-ci est composé de deux espèces avérées : le Psammodrome d'Edwards, un lézard typique des garrigues à thym mais également adapté pour évoluer au sein des garrigues à Chêne kermès et la Tarente de Maurétanie, une espèce typiquement anthropophile appréciant les milieux xériques, de préférence rupestres. Peu de zones de gîte sont à disposition des reptiles pouvant évoluer au sein de la zone d'étude. Ceux-ci sont essentiellement représentés par des amoncèlements de blocs rocheux et de grosses souches d'arbres à l'entrée du site.







Aperçus des habitats à disposition du cortège herpétologique : friche rudérale, garrigue clairsemée et garrigue reconstituée sur ancien front de taille.

V. FRADET, 21/05/2018, Carry-le-Rouet (13)

Une liste de 2 espèces avérées a été dressée, et présentée en annexe 6.

1.6.1. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation très fort n'est avérée ni potentiellement présente dans le secteur géographique de la zone d'étude.

1.6.2. Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation fort n'est avérée au sein de la zone d'étude.

■ Espèce fortement potentielle

Lézard ocellé (Timon lepidus) ; PN3, BE2

Le Lézard ocellé est connu sur la commune de Carry-le-Rouet, sur un secteur urbanisé à moins d'un kilomètre à l'ouest de la zone d'étude (ECO-MED 2009). Les habitats représentés par les zones ouvertes de ce secteur géographique (bande côtière entre la Méditerranée et l'étang de Berre) apparaissent particulièrement favorables à l'espèce. Ainsi, le Lézard ocellé est connu en importantes densités d'effectifs dans des secteurs urbanisés et soumis à une forte fréquentation (Carro, plage de la Couronne ; ECO-MED, 2009, 2010). Dans la zone d'étude, peu de gîtes sont à disposition de l'espèce mais ce lézard pourrait évoluer au sein de terriers de Lapins de garenne ou se territorialiser sur les gîtes présents à l'entrée de la zone d'étude. Aussi, la pression de prospection exercée dans la zone d'étude n'est pas suffisante pour statuer sur la présence ou l'absence de l'espèce. Elle est donc considérée potentielle dans la zone d'étude.



1.6.3. Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées



Psammodrome d'Edwards (Psammodromus edwarsianus (Dugès, 1829))

Protection	PN3	UICN France	NT		
Autre(s) statut (s)	BE3	UICN PACA	NT		
Répartition mondiale	Espèce ibéro-	française.			
Répartition française	Distribuée da Pyrénées orie	ins le sud de la Franc entales au départem	e uniquement : des		
Habitats d'espèce, écologie	Garrigues, maquis et étendues sableuses du littor				
Menaces	Espèce vuinérable du fait de la régression de son habitat par fermeture du milieu et de l'urbanisation (notamment du littoral).				

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Psammodrome est une espèce typique du cortège herpétologique associé aux garrigues basses du massif de la Nerthe. Ses effectifs locaux peuvent être de fortes densités lorsque la fermeture du milieu par le Chêne kermès n'est pas trop prononcée.

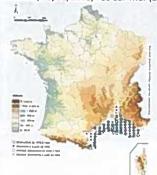
Dans la zone d'étude :

Cinq individus ont été observés en 2013 et deux individus lors de la prospection réalisée en 2018. La fermeture progressive du milieu par le Chêne kermès joue en défaveur de la dynamique populationnelle de cette espèce. La garrigue clairsemée présente à l'est de la zone d'étude et les ouvertures de pistes paraissent toutefois encore bien favorables aux mœurs de l'espèce.

Importance de la zone d'étude : Faible



V. FRADET, 05/12/2016, Fos-sur-Mer (13)



LESCURE & DE MASSARY, 2012

Espèces fortement potentielles

Coronelle girondine (Coronella girondica); PN3, BE3

Les habitats de la zone d'étude rentrent dans le domaine de prédilection de cette couleuvre montrant des affinités pour les milieux xériques. Cette espèce est par ailleurs très bien représentée dans le massif de la Nerthe.

■ Espèces non contactées malgré des prospections ciblées

Seps strié (Chalcides striatus); PN3, BE3

La fermeture du milieu par le Chêne kermès et l'absence d'une strate herbacée développée ne favorisent pas la présence de l'espèce au sein de la zone d'étude.

Couleuvre à échelons (Rhinechis scalaris); PN3, BE3

Bien que cette couleuvre soit susceptible de fréquenter les secteurs rudéralisés de la zone d'étude, sa présence n'est pas considérée comme fortement potentielle en raison de l'absence, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'étude, d'une mosaïque de milieux (cultures/friches/milieux naturels) pleinement favorable à la biologie de l'espèce.

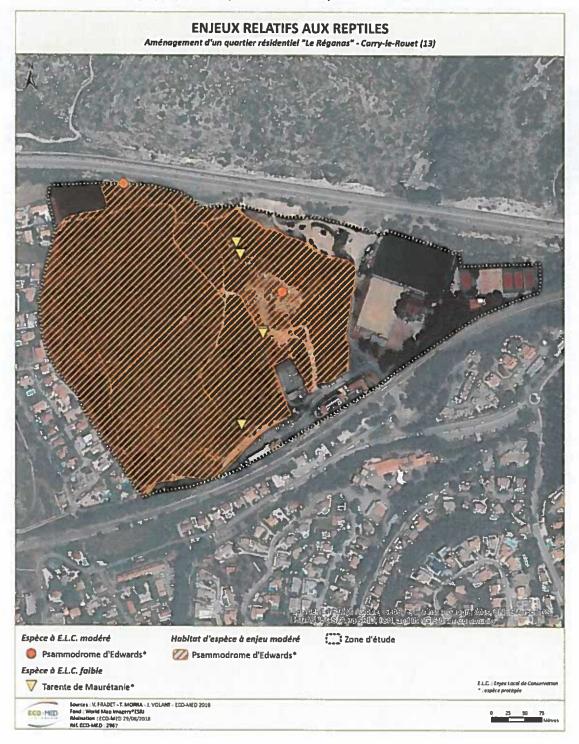


1.6.4. Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge Franc e	Liste roug e PACA	Commentaires
	Tarente de Maurétanie (Tarentola mauritanica)	Très faible	PN3, 8E3	LC	ιc	Population de faible densité d'effectifs.



Partie 2 : Etat initial 1.6.5. Bilan cartographique des enjeux relatifs aux reptiles



Carte 22: Enjeux relatifs aux reptiles



1.7. Oiseaux

À l'issue des journées de prospections, une liste de 35 espèces avérées a été dressée et présentée en annexe 7.

La zone d'étude s'insère dans un contexte péri-urbain. L'essentiel de sa superficie concerne, dans sa partie ouest, des espaces de forte naturalité recouverts d'une garrigue à Chêne kermès en mosaïque avec des pelouses sèches bordées par quelques îlots de Pin d'Alep. A l'inverse, la partie est de la zone étudiée est recouverte d'espaces de loisirs totalement artificiels et de faible naturalité.

Les principales espèces remarquables, à enjeu local de conservation notable (de fort à faible), ont été avérées dans la partie naturelle de la zone d'étude. Ces espèces spécialistes, pour l'essentiel inféodées aux habitats méditerranéens, s'élèvent au nombre de 15. Elles exploitent principalement la garrigue à Chêne kermès, les pelouses sèches et les îlots de Pin d'Alep pour s'alimenter et pour certaines, se reproduire.

Excepté ce cortège d'espèces remarquables, les vingt autres espèces avérées sont toutes communes et largement représentées en France et en PACA et ne présentent que des enjeux locaux de conservation très faibles, comme par exemple la Pie bavarde (*Pica pica*) ou le Choucas des tours (*Corvus monedula*). Ces espèces figurent dans les annexes mais ne seront pas traitées dans la suite du document.

Les monographies présentées ci-dessous concernent les espèces avérées à enjeu local de conservation fort et modéré. Les espèces à enjeu faible font, quant à elles, l'objet d'une description simplifiée.

1.7.1. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce à enjeu local de conservation très fort n'est avérée ou jugée fortement potentielle dans la zone d'étude.

- Espèce non contactée malgré des prospections ciblées
 - Aigle de Bonelli (Aquila fasciata); PN3, DO1, BO2, BE2

La zone d'étude se situe en marge sud du domaine vital d'un des couples d'Aigle de Bonelli implanté sur le territoire de la Côte bleue et de la Chaîne de l'Estaque.

Le contexte péri-urbain dans lequel s'insère la zone étudiée et la proximité d'un axe routier très fréquenté (D9) sont possiblement à l'origine de l'exclusion de ce secteur du territoire de chasse de l'Aigle de Bonelli.

Toutefois, au vu de la forte naturalité de la partie ouest de la zone d'étude, une attention particulière a néanmoins été portée à la détection de l'espèce lors de chaque inventaire. À l'issue des trois prospections printanières, aucun individu d'Aigle de Bonelli n'a été contacté, aussi bien dans la zone d'étude que dans les massifs calcaires alentour.

Au regard de ces éléments, l'Aigle de Bonelli est jugé absent de la zone étudiée en accord avec les délimitations des domaines vitaux cartographiés dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de l'espèce.

1.7.2. Espèces à enjeu local de conservation fort

■ Espèces avérées



Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus (Gmelin, 1788))

_	
Protection Autre(s) statut (s)	PN3 UICN France LC DO1, BE2, BO2
Répartition mondiale	Nicheur paléarctique et oriental, les populations de Circaète Jean-le-Blanc d'Europe et du Maghreb migrent en Afrique sahéllenne.
Répartition française	Localisé globalement dans la partie sud de la France, il est absent des secteurs les plus septentrionaux.
Habitats d'espèce, écologie	Nicheur forestier, il affectionne les zones ouvertes où il peut y chasser lézards et serpents, dont il se nourrit presque exclusivement.
Menaces	Modifications des pratiques agricoles, perte d'habitats



M. AMY, 26/04/2012, Entrevennes (04)

d'espèce, intensification des aménagements anthropiques.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Les massifs calcaires des chaînes de l'Estaque et de la Nerthe, du Massif du Rove et des Collines de Carro abritent la nidification du Circaète Jean-le-Blanc, sans précision d'abondance, d'après la ZNIEFF « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro ».

Dans la zone d'étude :

Un individu de Circaète Jean-le-Blanc a été observé en chasse à proximité de la zone d'étude lors de l'inventaire du 19 juin 2018.

Bien que l'espèce n'ait pas été directement observée en chasse dans la zone étudiée, les milieux ouverts de cette dernière sont néanmoins favorables aux recherches alimentaires de ce rapace, notamment au niveau des écotones (lisières), habitats qu'affectionnent particulièrement les reptiles dont il se nourrit principalement.

Notons qu'aucun habitat présent dans la zone d'étude n'est favorable à la nidification du Circaète Jean-le-Blanc.





Aire de reproduction française



Aigle botté (Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788))

Protection Autre(s) statut (s)	PN3 UICN France VU DO1, BE2, BO2
Répartition mondiale	Migrateur transsaharien, son aire de répartition s'étend du Portugal et du Nord de l'Afrique à la Chine. L'espèce hiverne de l'Afrique occidentale jusqu'en Afrique du Sud.
Répartition française	Les effectifs nicheurs se répartissent essentiellement le long d'une diagonale Sud-Ouest/Nord-Est.
Habitats d'espèce, écologie	Forestière, l'espèce recherche des zones de quiétude pour se reproduire. Une grande diversité de milieux est utilisé pour la chasse avec une préférence pour le bocage.
Menaces	L'espèce est sensible à la perte de ses habitats de chasse et de reproduction ainsi qu'aux dérangements.



S. CABOT, 26/10/2013, Arles (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

L'Algle botté est régulièrement observée lors de ses déplacements migratoires mais ne se reproduit pas dans le secteur d'étude.

Dans la zone d'étude :

Lors de l'inventaire ornithologique effectué le 16 mai 2018, un individu d'Aigle botté a été contacté en migration active depuis la zone étudiée.

Au regard de la période d'observation et du comportement de l'oiseaux, ce dernier était en train d'accomplir sa migration prénuptiale.

Notons toutefois que les habitats de la zone d'étude peuvent convenir aux recherches alimentaires de l'Algle botté lors de ses haites migratoires.



Aire de reproduction française

Importance de la zone d'étude : Faible



1.7.3. Espèces à enjeu local de conservation modéré

■ Espèces avérées



Petit-duc scops (Otus scops (Linnaeus, 1758))

Protection Autre(s) statut (s)	PN3 BE2	UICN France	rc			
Répartition mondiale	the second section is a second	tique, il hiverne es sont sédentaire		Queiques		
Répartition française	Le Petit-duc scops est essentiellement présent dans la moitié sud de la France notamment sur le pourtour méditerranéen Il devient rare au-dessus de la Loire.					
Habitats d'espèce, écologie		dans les cavités de cherche les zones	the second secon			
Menaces	Les principales menaces sont la raréfaction des arbres cr et la baisse de la disponibilité alimentaire liée à l'utilisat des produits phytosanitaires.					



M. LEPLEY, 08/08/2010, St-Martin de Crau (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Petit-duc scops est régulièrement présent le long de la Côte bleue généralement dans les secteurs péri-urbains. La reproduction de l'espèce, dans le secteur d'étude, est confirmée dans la ZNIEFF « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro ».

Dans la zone d'étude :

L'inventaire nocturne mené le 19 juin 2018 a permis d'avérer deux mâles chanteurs distincts de Petit-duc scops, l'un dans la partie ouest de la zone d'étude et le second plus au centre, à la jonction des habitats naturels et des zones de loisirs. Deux couples semblent alors utiliser la zone étudiée

Blen que les deux individus chanteurs alent été contactés dans des boisements de Pin d'Alep, ces derniers n'offrent pas ou peu de cavités suffisamment grandes pour accueillir la nidification de l'espèce. Toutefois, lorsqu'ils seront mâtures, ces boisements deviendront sénescents et arboreront diverses cavités naturelles ou creusées par des pics, favorables à la nidification de cette espèce cavicole.

Notons la présence d'un îlot de Pin d'Alep, à l'est, plus âgé, potentiellement favorable à la reproduction d'un des deux mâles chanteurs.

Enfin, les garrigues ouvertes et les pelouses sèches sont utilisées lors des recherches allmentaires de ce petit rapace nocturne.



Aire de reproduction française

Importance de la zone d'étude : Modèré



Grand-duc d'Europe (Bubo bubo (Linné, 1758))

Protection	PN3	UICN France	LC
Autre(s) statut (s)	DO1, BE2		
Répartition mondiale	The Street Control of the Land Control of the Land	sléarctique, le Gra sédentaire et terr	and-duc d'Europe est un itorial.
Répartition française			tinue et englobe tout le d jusqu'aux rivages de la
Habitats d'espèce, écologie	nombre d'habita reproduire. Il fr	ts de basse et m équente égalem	il fréquente un grand oyenne altitude pour se ent les milieux ouverts juêtes alimentaires.
Menaces		l'électrocution av rincipale menace	rec les lignes électriques



F. PAWLOWSKI, Juin 2006, Le Thor (84)

Contexte local



Dans le secteur d'étude :

Le Grand-duc d'Europe est blen représenté dans les massifs calcaires de la Côte bleue. La reproduction de l'espèce dans le secteur d'étude est confirmée dans la ZNIEFF « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro ».

Dans la zone d'étude :

La découverte d'une plume de contour au sein de la zone d'étude lors de l'inventaire du 16 mai 2018 atteste de la présence de l'espèce localement.

Cette plume se trouvalt dans la garrigue à Chêne kermès. Cet habitat, structuré en mosaïque avec quelques pelouses sèches, représente un des milieux de prédilection pour les quêtes alimentaires de l'espèce, d'autant plus que la zone d'étude est riche en espèces proles avec notamment une belle population de Lapins de garenne.

Cette garrigue ouverte est alors utilisée lors des recherches alimentaires d'un individu de Grand-duc d'Europe. Bien qu'aucun habitat ne soit favorable à la nidification de l'espèce au sein de la zone d'étude, l'espèce se reproduit probablement dans les massifs calcaires alentour au profit des nombreuses vires rocheuses naturelles qui y sont visibles.



Aire de reproduction française

Importance de la zone d'étude : Faible



Martinet pâle (Apus pallidus (Shelley, 1870))

Protection Autre(s) statut (s)	PN3 BE2	UICN France	LC			
Répartition mondiale Le Martinet pâle se reproduit dans la partie du Paléarcti soumise au climat méditerranéen. Migrateur transsahar le Martinet pâle hiverne en Afrique tropicale.						
Répartition française						
Habitats d'espèce, écologie						
Menaces	La régression	des milieux r	upestres favorables à la			



P. DEVOUCOUX, 18/04/2018, Villeneuve-Loubet (06)

Contexte local

nidification de l'espèce, la prédation et le dérangement.

Dans le secteur d'étude :

Les falalses littorales de la Côte bleue accueillent d'importantes populations nicheuses-Localement, la ZNIEFF « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro » fait état d'une population nicheuse estimée entre 30 et 40 couples.

Dans la zone d'étude :

Plusieurs individus ont été observés en vol, probablement en chasse, au-dessus de la zone d'étude

Aucune Interaction n'existe entre l'espèce et les habitats de la zone d'étude, le Martinet pâle se nourrissant uniquement en vol, au grès de la disponibilité alimentaire.

D'affinité rupestre, aucun habitat n'est favorable à la nidification de l'espèce dans la zone d'étude.



Aire de reproduction française

Importance de la zone d'étude : Très faible



Faucon kobez (Falco vespertinus (Linnaeus, 1766))

Autre(s) statut (s)	DO1, BO1, BO2, BE2	NA
	Le Faucon kobez est une espèce onlichant principalement en Europe le centre et le nord de l'Asie.	
	Principalement observée durar migratoires à l'est d'une ligne Orientales à Strasbourg, l'espèc régulière sur notre territoire.	allant des Pyrénées-



Insectivore, ce rapace recherche son alimentation dans les milieux ouverts à végétation rase.
 Le selectede services de sédentes des

Menaces La principale menace concerne la réduction des populations d'insectes par l'utilisation des pesticides.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Faucon kobez ne se reproduit pas en France mais s'observe régulièrement lors de ses déplacements migratoires notamment durant la période pré-nuptiale.

Dans la zone d'étude :

Un individu de Faucon kobez a été observé en halte migratoire au sein de la zone d'étude. En provenance de la mer Méditerranée, ce rapace a profité des milieux ouverts de la zone d'étude pour se reposer et s'alimenter afin de pouvoir poursuivre sa migration pré-nuptiale.

Les habitats naturels de la zone d'étude sont propices aux recherches alimentaires du Faucon kobez lors de ses haltes migratoires. Néanmoins, l'espèce fait preuve d'exigences écologiques moins marquées en périodes migratoires que durant les autres périodes de l'année (reproduction, hivernage).

Enfin, aucun habitat n'est favorable à la nidification de l'espèce qui, rappelons-le, ne se reproduit pas en France.



CABOT, 25/05/2015, Arles (13)



Aire de migration française

Importance de la zone d'étude : Très faible



Huppe fasciée (Upupa epops (Linnaeus, 1758))

Protection Autre(s) statut (s)	PN3 BE3	UICN France	LC	
Répartition mondiale		ncien Monde, elle e: verne en Afrique.	st stricteme	nt migratrice
Répartition française	dans la majorit	reproduction, la Huj té de l'hexagone à du nord de la France	l'exception	
Habitats d'espèce, écologie	viellles bâtisse	ffectionne les arbre es pour se reprod ones ouvertes pour	luire. Insec	tivores, elle
Menaces	nidification et l	menaces sont la ra a baisse de la dispor produits phytosanl	nibilité alim	



S. CABOT, 06/07/2014, Saint-Gilles (30)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

La présence de la Huppe fasclée, et notamment sa reproduction, est confirmée dans le secteur d'étude au sein de la ZNIEFF « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro ».

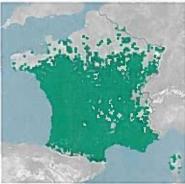
Dans la zone d'étude :

Un individu avait été observé posé dans la partie sud de la zone d'étude lors de l'inventaire du 12 avril 2013.

Compte tenu de la date de l'observation, il est probable que cet individu solt un migrateur en halte.

Il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse également s'agir d'un nicheur local venu s'alimenter au sein de la zone d'étude, cette espèce nithant fréquemment dans des zones péri-urbaines. Toutefois, l'espèce n'a pas été revue durant toute la période de reproduction lors des inventaires menés en 2018.

De ce falt, l'individu observé en 2013 était probablement un migrateur, en halte dans la zone étudiée.



Aire de reproduction française

Importance de la zone d'étude : Très faible



1.7.4. Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Les inventaires ont permis d'avérer huit espèces à faible enjeu local de conservation. Deux d'entre-elles (l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou) se reproduisent au sein de la zone d'étude alors que d'autres viennent uniquement s'y alimenter en période de reproduction et en période migratoire.

Chacune de ces espèces ainsi que leur statut biologique sont présentés en détail dans le tableau ci-dessous :

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Commentaires
	Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	Faible	PN3, BO2, BE2	NT	LC	Un mâle a été observé à plusieurs reprises en survol de la zone d'étude, en chasse, lors de la journée de prospection du mois d'avril 2013. Cet individu a ensuite été observé s'éloignant de la zone d'étude, pour aller se poser dans la falaise dominant la RD9. Cette espèce étant rupestre pour sa nidification, il est probable que le couple local y nidifie. La zone d'étude ne présente aucun site de reproduction favorable, et n'est donc fréquenté que comme zone d'alimentation du couple nichant dans la falaise au nord de la RD9. L'espèce n'a pas été recontactée en 2018.
	Épervier d'Europe (Accipiter nisus)	Faible	PN3, BO2, BE2	ıc	ıс	L'espèce est observée ponctuellement, en transit et en chasse au sein de la zone d'étude. Bien que des habitats puissent convenir à la nidification de l'espèce, aucun site de nidification n'a été découvert durant les différentes campagnes d'inventaires. Un couple doit probablement se reproduire dans les alentours de la zone d'étude.
	Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	Modérée	PN3, DO1, BE2	ĽС	ιc	Un mâle chanteur d'Engoulevent d'Europe a été contacté lors de l'inventaire nocturne du 19 juin 2018, au sein de la zone d'étude.



Partie 2 : Etat initial

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Commentaires
					D=141	L'individu semblait être cantonné dans la partie ouest de la zone d'étude, au sein d'une mosaïque d'habitat regroupant des boisements de pins et une garrigue ouverte à Chêne kermès. Ces habitats étant favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de l'Engoulevent d'Europe, un couple y est jugé nicheur probable.
	Hirondelle rustique (Hirundo rustica)	Très faible	PN3, BE2	NT	ſĊ	Plusieurs individus ont été observés en vol, probablement en chasse, au-dessus de la zone d'étude. Aucune interaction n'existe entre l'espèce et les habitats de la zone d'étude, l'Hirondelle rustique se nourrissant uniquement en vol, au gré de la disponibilité alimentaire.
		00 (44			16.	Aucun habitat n'est favorable à la nidification de l'espèce dans la zone d'étude
	Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)	Très faible	C, BO2, BE3	VU	LC	Deux individus de Tourterelle des bois ont été contactés durant le mois de mai 2018, en transit via la zone d'étude. Hormis cette observation, l'espèce n'a pas été recontactée lors des inventaires ultérieurs.
	turturi			ì		Les habitats concernés par la zone d'étude paraissent favorables aux recherches alimentaires de l'espèce mais semblent ne pas être propices à sa nidification.
	Fauvette pitchou (Sylvia undata)	Modérée	PN3, DO1, BE2	EN	1C	Trois couples de Fauvette pitchou se reproduisent, a minima, au sein de la garrigue ouverte à Chêne kermès qui s'étend dans la moitié ouest de la zone d'étude.



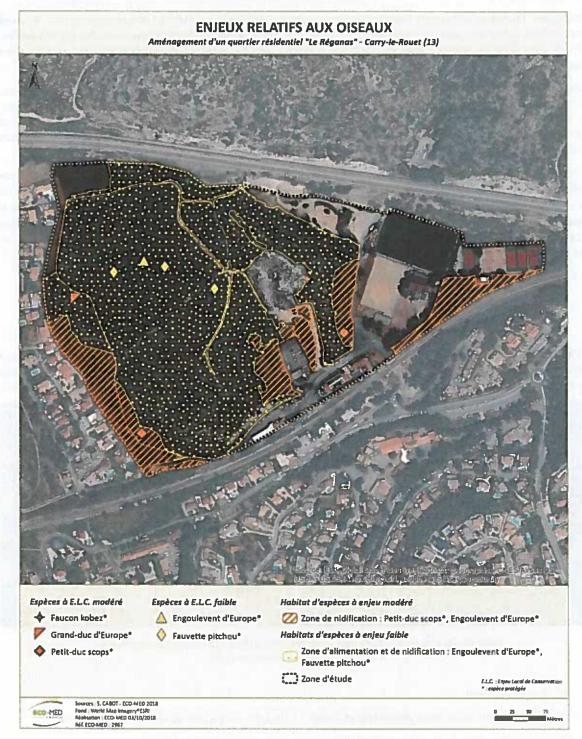
Partie 2 : Etat initial

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Commentaires
						Cet habitat est favorable aux recherches alimentaires et à la nidification de cette fauvette.
	Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	Très faible	PN3, BE2	NT	LC	Plusieurs individus ont été observés en vol, probablement en chasse, au-dessus de la zone d'étude. Aucune interaction existe entre la présence de l'espèce et les habitats de la zone d'étude, l'Hirondelle de fenêtre se nourrissant uniquement en vol, au grès de la disponibilité alimentaire. Aucun habitat n'est favorable à la nidification de l'espèce dans la zone d'étude
	Chevalier sylvain (Tringa glareola)	Très faible	PN3, DO1, BE2		•	Un individu de Chevalier sylvain a été observé en migration active à travers la zone d'étude. Arrivant de la mer Méditerranée, l'oiseau a survolé la zone d'étude vers le nord et a poursuivi sa route au-dessus des collines sans porter attention aux habitats naturels de la zone d'étude. Notons que ces derniers ne sont pas favorables aux recherches alimentaires ni à la nidification de cette espèce liée aux zones humides.



Partie 2 : Etat initial

1.7.5. Bilan cartographique des enjeux relatifs aux oiseaux



Carte 23: Enjeux relatifs aux oiseaux



1.8. Mammifères

Concernant les mammifères hors chiroptères, une espèce protégée à enjeu local de conservation faible, l'Ecureuil roux (Sciurus vulgaris) et une espèce à enjeu très faible, le Lapin de garenne (Oryctologus cuniculus) ont été avérées dans la zone d'étude. Compte tenu des habitats présents, aucune espèce à enjeu local de conservation élevé (modéré, fort ou très fort) n'est jugée fortement potentielle.

Concernant les chiroptères, à l'instar des rapaces et autres oiseaux de grande taille, les chiroptères sont des animaux utilisant des territoires plus ou moins importants en fonction de l'espèce (distance gîte-terrain de chasse de 1 à 40 km maximum; plus de 1 000 km pour les déplacements des espèces migratrices). Les inventaires réalisés dans la zone d'étude nous apportent des informations sur leur présence et l'utilisation de la zone comme territoire de chasse (contact au détecteur) ou de gîte.

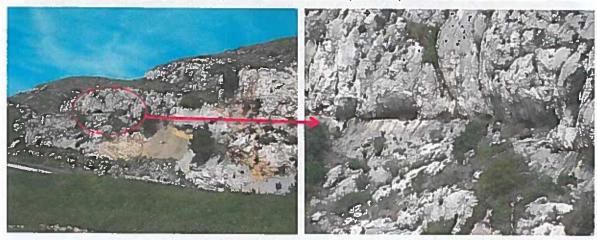
L'analyse des données locales montre que sur les 24 espèces présentes dans le département des Bouches-du-Rhône, deux espèces le sont en limite nord à proximité immédiate de la zone d'étude (cf. données issues du DOCOB de la ZSC « Côte Bleue-Chaîne de l'Estaque »). Cinq espèces ont été contactées en transit et/ou en chasse dans la zone d'étude, et cinq espèces sont jugées potentielles. Précisons que les espèces fortement potentielles à enjeu local de conservation très fort, fort ou modéré seront considérées au même titre que les espèces avérées, au vu des données locales attestant de leur présence à proximité et des habitats favorables présents sur la zone d'étude.

La liste des espèces avérées est présentée en annexe 8.

1.8.1. Intérêts du secteur vis-à-vis des chauves-souris

Gîtes

Un gîte rupestre a été jugé fortement potentiel et à enjeu modéré. Il s'agit d'une zone de falaise située en limite nord-ouest hors de la zone d'étude (de l'autre côté de la voie rapide RD9), et qui présente des failles et des microcavités favorables en gîte pour des espèces fissuricoles telles que le Vespère de Savi ou le Molosse de Cestoni.



Zone de falaise, gîtes potentiels pour les chiroptères fissuricoles/cavernicoles
P. LAMY, 02/05/2018, Carry-le-Rouet (13)

Zones de chasse

En termes de zone de chasse, deux principaux milieux ont été jugés favorables au sein de la zone d'étude :

- des zones de lisières à pins et de haies en limite ouest et à l'est de la zone d'étude ;
- des zones ouvertes à semi-ouvertes types friches et fourré (Chênes kermès) sur la majeure partie de la zone.

Zones de transit

Aucun corridor de transit majeur ou principal n'a été relevé sur la zone d'étude.



Quelques corridors secondaires ont été géoréférencés, il s'agit de linéaires situés en limite ouest et à l'est de la zone en lisière du boisement de pins, utilisés par les chiroptères pour leur déplacement journalier mais également pour leur activité de chasse.

Niveau d'activité

Au total, 5 espèces de chauves-souris ont été contactées. Il s'agit d'un cortège de chiroptères majoritairement ubiquistes. La Pipistrelle de Kuhl et le Vespère de Savi sont majoritaires.

Les écoutes actives et la pose de détecteurs passifs (SM2Bat) n'ont pas mis en évidence un secteur particulier de la zone d'étude utilisé comme corridor de transit et/ou de chasse par les chiroptères. L'enregistreur passif (SM2) a relevé une activité très faible à nulle comme sur les écoutes actives.

1.8.2. Espèces à enjeu local de conservation très fort

Espèces avérées

Aucune espèce à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée au sein de la zone d'étude.

■ Espèces fortement potentielles



Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)

Banka aktori	7/75.36°	Language and the second	1414	4 4 43 4 4 4 4 3	CUID DAVIA DED DAG
Protection	P	N UICN France	VU	Autre(s) statut (s)	DH2, DH4, BE2, BO2

Contexte loca

Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est présente dans tous les départements de PACA (principalement à des altitudes inférieures à 600 mètres). Quelques importantes colonies de reproduction et d'importance nationale sont connues sur le département des Bouches-du-Rhône, le tunnel du canai des Alpilles (plusieurs milliers d'individus), et la grotte d'Entraigues (83) (8000 individus). Mais plusieurs noyaux de population ont disparu après désertion de gîtes souterrains. Les Bouches-du-Rhône rassemblent également 3 gîtes de transit et d'hibernation importants (Carrière à St Rémy de Provence, Mines de St Chamas et la Grotte des espagnols). Les canaux du Verdon constituent également un gîte d'hibernation d'importance (ONEM/ GCP 2008). Les effectifs connus par comptage de colonie sont de 20000 pour la région (2014).

Citée dans le site Natura 2000 sulvant : n°FR9301601 « Côte Bleue- Chaîne de l'Estaque ».

Dans la zone d'étude :

Dans la zone d'étude, l'espèce est potentielle en transit et en chasse

1.8.3. Espèces à enjeu local de conservation fort

■ Espèces avérées

Aucune espèce à enjeu local de conservation fort n'a été avérée au sein de la zone d'étude.

Espèces fortement potentielles

Petit murin Myotis blythii (Tomes, 1857)

Protection PN UICN France NT Autre(s) statut (s) DH2, DH4, BE2, BO2

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est relativement commune, Toutefois, ses populations restent fragiles en raison de la concentration des effectifs sur très peu de gîtes (GCP 2009).

Dans la zone d'étude :

Citée dans le site Natura 2000 sulvant : n°FR9301601 « Côte Bleue- Chaîne de l'Estaque ».

Dans la zone d'étude, l'espèce est potentielle en transit et en chasse



1.8.4. Espèces à enjeu local de conservation modéré

■ Espèces avérées



Molosse de Cestoni Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)

Protection Autre(s) statut (s)	PN UICN France NT DH4, BE2, BO2
Répartition mondiale	Paléarctique plutôt méridionale, depuis le pourtour méditerranéen jusqu'à l'Indomalais.
Répartition française	Au sud d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques au Jura, plus abondant dans les montagnes ou moyennes montagnes calcaires.
Habitats d'espèce, écologie	En gîte en fissures de falaises, murs de bâtiments ou de ponts. Espèce de haut vol, chasse le plus souvent en milleux ouverts des Lépidoptères et les Coléoptères. Rayon d'action de 30km (max. 100km) (MARQUES et Al., 2004)
Menaces	Sécurisation de falaises au-dessus des infrastructures de transports et exploitation des carrières de roche massive.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est présente sur l'ensemble des départements. Des colonies de reproductions sont connues sur la commune de Nice, mais l'une d'elles a connue de grosses pertes les dernières années (de 300 à 70 individus). (GCP, 2014)

Dans la zone d'étude :

Au sein de la zone d'étude, l'espèce est avérée en transit et en chasse, potentielle au sein de la zone de falaise hors de la zone d'étude.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Falble